

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

MINISTRE DU PLAN

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE SUR LES OBJECTIFS
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
NIGER 2021**

Mai 2021

Ce document a été élaboré avec l'accompagnement technique et/ou financier des partenaires au développement notamment :

- La Coordination des Agences du Système des Nations Unies ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- L'ONG internationale World Vision (WV).

TABLE DES MATIÈRES

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	<i>ii</i>
<i>LISTE DES GRAPHIQUES</i>	<i>iv</i>
<i>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	<i>vi</i>
<i>DÉCLARATION LIMINAIRE</i>	<i>ix</i>
<i>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</i>	<i>xi</i>
INTRODUCTION	1
1. CONTEXTE	2
1.1. Situation géographique.....	2
1.2. Situation économique.....	2
1.3. Situation sociale.....	4
1.4. Situation politique et sécuritaire.....	5
2. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN	6
3. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEURS	8
3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable et les RNV.....	8
3.2. Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux.....	8
3.4. « Ne laisser personne de côté ».....	10
3.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination, et de suivi-évaluation des ODD.....	11
4. PROGRES VERS LES OBJECTIFS ET LES CIBLES PAR ODD	14
4.1. OBJECTIF 1 : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.....	14
4.1.1. Situation et tendance	14
4.1.2 Défis et enjeux nouveaux	20
4.2. OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE.....	21
4.2.1. Situation et tendances	21
4.2.2 Défis et enjeux nouveaux	27
4.3. OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS.....	27
4.3.1. Situation et tendances	28
4.3.2 Défis et enjeux nouveaux	35
4.4 OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS.....	36
4.4.1. Situation et tendances	37
4.4.2 Défis, les enjeux nouveaux	41
4.5 OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN.....	42
4.5.1. Situation et tendances	42
4.5.2 Défis, les enjeux nouveaux	45
4.6. OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLE.....	46
4.6.1. Situation et tendances	46
4.6.2 Défis et enjeux majeurs	47
4.7. OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS.....	48
4.7.1. Situation et tendances	48
4.7.2 Défis et enjeux majeurs	50
4.8. ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES.....	51
4.8.1. Situation et tendance	51
4.8.2 Défis, enjeux majeurs	55

4.9. ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	56
4.9.1. Situation et tendances	56
4.9.2 Défis, enjeux nouveaux	64
<i>5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</i>	65
5.1. Financement et Partenariat	65
5.2. Renforcement des capacités	67
5.3. Données statistiques et suivi-évaluation.....	67
<i>Conclusion</i>	68
<i>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	69
<i>ANNEXES</i>	71

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1:Evolution du coefficient de transmissibilité	4
Graphique 2: Liens entre le PDES et les ODD.....	10
Graphique 3:Incidence de la pauvreté au niveau national selon la taille du ménage	15
Graphique 4: Incidence de la pauvreté au niveau national selon l'âge du chef de ménage (%)......	16
Graphique 5:Type de document légal foncier possédé (%)......	19
Graphique 6: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels.....	20
Graphique 7:Evolution de la Prévalence de la Malnutrition en 2014 et 2020.....	22
Graphique 8:Evolution de la prévalence de malnutrition chronique en 2020 par régions	23
Graphique 9:Evolution de la prévalence de la malnutrition aigüe de 2014 à 2020.....	24
Graphique 10:Evolution de la prévalence de la malnutrition en 2020 par régions	24
Graphique 11:Evolution des apports publics alloués au secteur agricole (en millions de dollars)	26
Graphique 12:Incidence du paludisme pour 1 000 habitants de 2015 à 2020.....	31
Graphique 13:Evolution du taux de la contraception moderne de 2016 à 2020.....	33
Graphique 14:Evolution du Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitants	38
Graphique 15:Evolution du taux de chômage 2017/2018 Graphique 16: Evolution du taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail 2017/2018	39
Graphique 17: proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen (2018/2019)	43
Graphique 18:Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	44
Graphique 19:Evolution du montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	45
Graphique 20: Proportion des populations affectées par les inondations en 2019 par région.....	49
Graphique 21: Proportion des populations affectées par les inondations en 2020 par région.....	50
Graphique 22:Proportion de la population carcérale en instance de jugement	52
Graphique 23:Evolution de la proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé.....	53
Graphique 24:Taux d'enregistrement des naissances enregistrées dans les délais.....	54
Graphique 25:Proportion des recettes totales en pourcentage du PIB, par source	57
Graphique 26:Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.....	58
Graphique 27:Evolution des Investissements directs étrangers en proportion du budget national	58
Graphique 28: Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.....	59
Graphique 29:Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations	60
Graphique 30:Répartition du financement mobilisé de 2017 à 2020 par type et nature de financement en F CFA	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des documents intégrant les ODD	9
Tableau 2: Evolution de l'Incidence du VIH/SIDA selon certaines caractéristiques de 2015 à 2018 ..	30
Tableau 3: Evolution des nouveaux cas de tuberculose par région de 2015 à 2018	31
Tableau 4: Evolution de l'Aide Publique au Développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en million de F CFA)	35
Tableau 5: Evolution des ratios personnel de santé 2018 et 2019	35
Tableau 6: Principaux donateurs de l'aide pour le commerce en 2018	40
Tableau 7: Répartition de l'Aide Publique au Développement (APD) par secteur d'activité	41
Tableau 8: Taux de croissance du revenu par habitant (%) entre 2014 et 2019	42
Tableau 9: Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA.	47
Tableau 10: Evolution du nombre de personnes victimes des inondations et des décès	49
Tableau 11: Nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public	61
Tableau 12: Proportion de la population utilisant l'Internet selon le milieu de résidence et le genre ...	62

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

\$.US :	Dollars Américains
ABS :	Access and Benefict Sharing
ADPIC :	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle
AEP :	Adduction d'Eau Potable
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ANAB :	Agence Nigérienne des Allocations et des Bourses
ANPER :	Agence Nigérienne de Promotion de l'Energie Renouvelable
APD :	Aide Publique au Développement
ARMP :	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSE :	Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie
ATPC :	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
BTS :	Brevet de Technicien Supérieur
CCD :	Conseil Consultatif de Développement
CDN :	Contribution Déterminée au Niveau National
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF :	Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes
CENI :	Commission Electorale Nationale Indépendante
CISLS :	Coordination Inter-Sectorielle de Lutte contre le SIDA
CNC :	Comité National de Coordination
CNDH :	Commission Nationale des Droits Humains
CNDP :	Conseil National de Dialogue Politique
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNO :	Conseil National d'Orientation
COVID-19 :	Coronavirus 19
CPS :	Chimio Prévalence Saisonnière
CRS :	Common Reporting Standard
DAC :	Development Assistance Cooperation
ECVMA :	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
EDSN :	Enquête Démographique et de Santé au Niger
EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENISED :	Enquête National sur les Indicateurs Socio-économiques et démographiques
EqPEM :	Equivalent Points d'Eau Modernes
ERI-ESI :	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAO :	Food and Agriculture Organisation
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FISAN :	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
FPHN :	Forum Politique de Haut Niveau
Hbt/km ² :	Habitant par kilomètre carré

I3N :	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IDA :	International Development Association
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IDH :	Indice de Développement Humain
IEC :	Information-Education-Communication
INS :	Institut National de la Statistique
IPM :	Indice de la Pauvreté Multidimensionnelle
MAG :	Malnutrition Aigüe Globale
MAGEL :	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MAS :	Malnutrition Aigüe Sévère
MP :	Ministère du Plan
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MTN :	Maladies Tropicales Négligées
OCDE :	Organisation de Coopération et du Développement Economique
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OSC :	Organisations de la Société Civile
PAP :	Programme d'Actions Prioritaires
PDC :	Plan de Développement Communal
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PDR :	Plan de Développement Régional
PDS :	Plan de Développement Sanitaire
PEF :	Programme Economique et Financier
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PF :	Planification Familiale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIC/RC :	Plan d'Investissement Climatique pour la Région du Sahel
PNA :	Plan National d'Adaptation
PNEDD :	Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
PNRMN :	Programme National de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie du Niger
PNSN :	Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD :	Programme Pays Travail Dément
PRGFP4 :	Programme de Réformes de Gestion des Finances Publiques 4 ^{ème} Phase
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PTME :	Prévention de Transmission Mère-Enfant
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre
RNV :	Rapport National Volontaire
SCOFI :	Scolarisation des Filles
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable
SIDA :	Syndrome Immuno-Déficience Acquis
SPIN :	Stratégie de la Petite Irrigation au Niger
SR :	Santé de la Reproduction

SSN :	Système Statistique National
SSR :	Santé Sexuelle et Reproductive
TIC :	Technologie de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USA :	United States of America
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine

DÉCLARATION LIMINAIRE

Le processus de la Revue Nationale Volontaire (RNV) offre au Niger une opportunité de réaffirmer pour la troisième fois après 2018 et 2020, son engagement dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Il s'agit à travers cette occasion, de partager avec la communauté internationale les progrès enregistrés, les expériences et les défis du pays.

La Revue Nationale Volontaire 2021 est axée sur la thématique « *Relèvement durable et résilient de la pandémie du COVID-19 qui promeut les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable: construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable* ». Cette thématique concerne les ODD suivants : 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17 et prend en compte l'ODD 5 du fait de son caractère transversal. Cette revue mettra ainsi un accent particulier sur la résilience face à la pandémie du COVID-19 dans la poursuite de la mise en œuvre des ODD.

Le rapport 2021, issu de multiples consultations, fait également état des stratégies élaborées et des progrès accomplis par notre pays pour contribuer à la concrétisation de la vision prospective du Niger qui est d'être en 2035, « **un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire** ».

Depuis 2018, plusieurs efforts ont été accomplis notamment en matière de l'intégration des ODD dans les outils de planification tant au niveau national qu'aux niveaux sectoriel et local. C'est dans ce sens que les capacités techniques des principaux acteurs ont été renforcées. A cela, s'ajoutent, les efforts des acteurs de la société civile et de certaines institutions dans la vulgarisation et l'appropriation des ODD.

Par ailleurs, l'approche participative pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Niger, a favorisé les partenariats et la collaboration entre les différentes parties prenantes (l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé, les Organisations des Jeunes, des Femmes, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, les Universités et Institutions de Recherche et les Syndicats).

En ce qui concerne le principe de « ne laisser personne de côté », des disparités de revenus, de genre, d'accès aux services de base et de prise de décision persistent à l'échelle du pays. Le groupe cible des personnes susceptibles d'être laissées de côté comprend les femmes et les enfants vulnérables, les jeunes sans emploi, les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations rurales, les personnes occupant un emploi précaire et les personnes vivant dans des zones difficiles d'accès notamment, dans les zones d'insécurité.

Les initiatives développées pour leur inclusion, concernent, entre autres, le renforcement du cadre stratégique, juridique et institutionnel relatif à la protection sociale, l'autonomisation des femmes, la protection de l'enfant, l'insertion des jeunes et des personnes handicapées, l'assistance aux personnes âgées. C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'élargissement de la couverture du système de protection sociale, l'amélioration des infrastructures sociales,

l'augmentation de la productivité dans le secteur agricole, la promotion de l'emploi et des opportunités d'autonomisation économique, sociale des jeunes et des femmes ainsi que les personnes handicapées.

La mise en œuvre des ODD a enregistré des progrès significatifs sur la période 2016-2020. Cependant, les impacts de la pandémie de la COVID-19 pourraient entraver l'accélération engagée pour la décennie d'actions 2020-2030. Cela compromettrait ainsi, l'élan dans la mise en œuvre de la vision prospective SDDCI Niger 2035 et de ses plans quinquennaux. Le Plan de Développement Economique et Social 2022-2026, en cours de formulation prend en compte la relance post COVID-19.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après les Revues Nationales Volontaires (RNV) présentées au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) en 2018 et 2020, le Niger renoue avec le même exercice pour la troisième fois en 2021.

Conformément aux principes de l'agenda 2030, la RNV sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a été conduite de manière participative et inclusive sous l'égide du Ministère du Plan. Pour l'élaboration du rapport, un groupe technique de travail comprenant le Ministère du Plan, l'Institut National de la Statistique, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et du développement Durable (CNEDD), les OSC notamment des représentants des organisations des Jeunes et des personnes handicapées et les Agences du Système des Nations Unies (Coordination SNU, PNUD) a été mis en place.

La RNV, ainsi que la mise en œuvre des ODD, a été inclusive conformément au principe fondamental de « ne laisser personne de côté » avec toutes les parties prenantes.

La mise en œuvre des ODD au Niger se fait à travers le Plan de Développement Economique et Social (PDES) qui est l'unique cadre de référence en matière de politique de développement, ceci, afin de maintenir la cohérence d'ensemble et le caractère indivisible et interconnecté des ODD.

Ainsi, en dépit de multiples contraintes, des efforts ont été réalisés par le Niger et ses partenaires dans divers domaines pour la mise en œuvre efficace et efficiente des ODD, de même que leur suivi. De ce fait, des performances ont été enregistrées particulièrement dans l'atteinte des cibles des :

ODD1 : La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, est passée de 45,4% en 2014 à 40,8% en 2019, soit une baisse de 4,6 points de pourcentage. Elle a été beaucoup plus sensible en milieu rural où elle est passée de 52,4% en 2014 à 46,8% en 2019. Cependant, le nombre de pauvres s'est accru sur la période, passant de 8.494.944 en 2014 à 8.933.012 en 2019. La pauvreté pourrait s'aggraver avec la pandémie de la COVID-19 notamment la perte d'emploi estimée à 4,3% et environ 1 million de personnes supplémentaires en insécurité alimentaire.

ODD2 : La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2020, passant de 14,8% en 2014 à 10,3% en 2016 puis à 15% en 2018 pour s'établir à 12,7% en 2020. Cette évolution pourrait s'expliquer par les périodes d'abondance et de soudures. La moyenne sur la période s'est établie à 12,7%, supérieur au seuil de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé publique. Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe sévère, elle a connu une évolution presque constante sur la période 2014-2020 en passant de 2,7% à 2,6%. La moyenne sur la période est 2,6%, légèrement supérieure au seuil d'urgence de 2% fixé par l'OMS.

ODD3 : La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est en légère baisse passant de 38,71% en 2016 à 37,53% en 2020 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans s'est établi à 126 en 2015 selon la dernière l'enquête EDSN. Quant au taux

de mortalité néonatale, il est de 24 pour mille en 2012 (dernière donnée disponible). L'incidence du VIH/SIDA a connu une amélioration entre 2015 et 2018, passant de 0,07% en 2015 à 0,01% en 2018. L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants et celui du Paludisme, se sont dégradées en passant de 0,61 en 2015 à 0,9 en 2018 pour le premier et de 160,48 en 2015 à 198,02 en 2020 pour le second ; tandis que le taux d'utilisation de la contraception moderne a évolué de manière significative sur la période 2016-2020, passant de 25,94% à 48,90%. Le taux de couverture vaccinale est de 100% depuis 2018.

ODD8 : A l'instar des autres pays de l'Afrique et du monde, le Niger a subi de plein fouet les effets néfastes de la pandémie de Covid-19. Sur la période 2016-2019, il a été enregistré un taux de croissance moyen du PIB de 5,9%. Cette augmentation de la richesse est accompagnée par celle de la population qui s'est établie à 3,7% par an. Avant l'avènement de la pandémie du Covid-19, le taux de croissance du PIB était initialement estimé à 6% en 2020. Avec l'impact de la pandémie du COVID-19, il s'est établi à 1,2%.

Cette baisse de 4,7 points de pourcentage s'explique principalement par le ralentissement des exportations, le retard dans la mise en œuvre des projets de grande envergure, le resserrement des conditions financières et les mesures barrières de lutte contre la pandémie. Les secteurs secondaire et tertiaire ont été les plus affectés par la pandémie avec notamment des baisses de croissance respectives de 10,2 et 7,1%.

ODD10 : L'indice de Gini qui mesure la répartition des revenus, est passé de 0,325 en 2014 à 0,371 en 2019 traduisant l'accentuation des inégalités des revenus. Toutefois, les inégalités sont moindres par rapport à certains pays, notamment le Bénin (0,478 en 2015), le Togo (0,43 en 2015) ou encore la Côte d'Ivoire (0,42 en 2015).

Les disparités existent également au niveau des régions et selon les milieux de résidence.

En effet, les inégalités sont plus prononcées dans les régions de Maradi, Zinder, Dosso et Tillabéri qui ont des proportions les plus élevées (supérieures à la moyenne nationale) avec respectivement 24,9% ; 23,5% ; 22,8% et 20,8% ;

ODD 12 : Marquées par: (i) la mise en œuvre de la loi sur la transparence dans le cadre de passation de marché public et du décret N° 2016-641/PRN/PM portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics qui intègre la problématique des achats des biens durables ; et (ii) la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) ;

ODD 13 : Des cadres stratégiques ont été développés pour faire face aux chocs et autres aléas climatiques (SDDCI, PDES, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (PNAH/GC, 2020), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC). Le Nombre de personnes victimes des inondations a connu une évolution croissance entre 2018 et 2020 passant respectivement de 142 715 à 639 870, soit une augmentation 348,35%. Quant au nombre de décès, il a aussi augmenté de 40 à 65 sur la même période, 62,5%.

ODD16 : L'indice gouvernance Mo Ibrahim a connu une baisse passant de 51,2 en 2018 à 47,8 en 2019 (rapport Mo Ibrahim 2020), en-deçà de la moyenne africaine qui est de 48,8. Ce qui classe le Niger au 28^{ème} rang sur 54 ;

ODD17 : Les recettes totales de l'Etat en proportion du PIB ont connu une évolution constante entre 2016 et 2019. En effet, elles sont passées de 22,51% en 2016 à 29,05% en 2019, soit un gain de 6,54 points de pourcentage ;

La proportion du budget national financé par les impôts nationaux est passée de 49,2% en 2015 à 51,1% en 2016, 48,9% en 2017, 53,3% en 2018 pour s'établir à 48,7% en 2019 ;

La proportion des IDE sur le budget national a connu une baisse entre 2015 et 2019, en passant respectivement de 18,76% à 14,29% ;

Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants, en proportion du PIB, est passé de 0,56% en 2015 à 0,73% en 2019 ;

Le ratio du service de la dette extérieure en proportion des exportations a connu une augmentation de 2,8 points de pourcentage, en passant de 4,90 % en 2015 à 7,70 % en 2019 ;

Le montant total des conventions (portefeuille actif et nouveaux engagements) de 2017 à 2020 s'élève à 5 434,76 milliards sur 6 336,74 milliards annoncés à la table ronde, soit un taux de mobilisation de 85,77%. Les nouvelles conventions signées entre 2017 et 2020 totalisent un montant de 2937 milliards de F CFA répartis en Aides Non Remboursables (47,99%) et Emprunts (52,01%). Le montant total de ces conventions est passé de 652 milliards en 2017 à 932 en 2020, témoignant la bonne coopération en matière de développement ;

La part des exportations dans les exportations mondiales est restée stable à 0,008% de 2015 à 2017. Elle a connu une légère baisse de l'ordre de 0,001 point de pourcentage (0,007%) de 2018 à 2019 (BCEAO).

INTRODUCTION

Le Niger s'est engagé pour la troisième fois à élaborer et présenter son Rapport National Volontaire au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN). Ce troisième rapport est élaboré de manière participative sur la base de la méthodologie du guide d'élaboration des RNV en prenant en compte les enseignements tirés des précédents rapports.

Il est axé autour de la thématique « **Relèvement durable et résilient de la pandémie du COVID-19 qui promeut les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable** ». Cette thématique concerne les ODD **1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17**. Ce rapport met également un accent particulier sur la résilience face à la pandémie du COVID-19 dans la poursuite de la mise en œuvre des ODD.

Le document est structuré en cinq (5) parties : (i) Contexte national de mise en œuvre des ODD ; (ii) Méthodologie et processus de préparation de la revue ; (iii) Politique et environnements facilitateurs de la mise en œuvre et du suivi ; (iv) Progrès réalisés sur les ODD et l'atteinte de leurs cibles et (v) Moyens de mise en œuvre des ODD.

1. CONTEXTE

Le contexte porte sur la situation géographique, économique, sociale et politique.

1.1. Situation géographique

La situation géographique du Niger fait de lui un carrefour d'échanges entre l'Afrique du Nord et l'Afrique au Sud du Sahara. Situé en Afrique Occidentale entre les parallèles 11°37 et 23°33 de latitude nord d'une part, et les méridiens 16° de longitude est et 0°10 de longitude ouest d'autre part, le Niger s'étend sur 1 267 000 km² avec une population estimée à 22 752 385 d'habitants en 2020 dont plus de 80% est rurale et d'occupation agricole.

Quasi désertique, le relief du Niger est caractérisé par de basses altitudes (200 à 500 m), des massifs montagneux très anciens au nord-ouest ainsi que des plaines et des plateaux au sud. Il s'agit du massif cristallin de l'Aïr dont le point culminant (Mont GREBOUNE) s'élève à plus de 2.000 mètres d'altitude et du massif gréseux du Termit. La partie Nord du Niger est aussi occupée par des grands plateaux et des vastes étendues sablonneuses désertiques (Ténéré et Tal). La partie Sud est caractérisée par une alternance de plaines et de plateaux entrecoupés par des roches précambriennes à l'Ouest, les chaînes de collines du crétacé et du tertiaire au centre et à l'Est et les vallées et des cuvettes d'Ouest en Est.

Le désert progresse de 100 000 hectares chaque année et les programmes gouvernementaux de reforestation se heurtent aux fréquentes sécheresses et à la demande croissante en bois et en terres agricoles. Depuis 1990, la forêt a perdu un tiers de sa surface et ne couvre plus que 1% du pays.

Le climat est de type tropical semi-aride, caractérisé par deux saisons : une saison pluvieuse allant de juin à septembre et une saison sèche allant d'octobre à mai. En outre, les sols cultivés sont affectés par une baisse continue de fertilité, une faible capacité de rétention en eau et des phénomènes d'alcalinisation et de salinisation. Toutefois, grâce au collectif de régénération naturelle gérée par les agriculteurs, la dégradation des terres a été nettement réduite, l'érosion diminuée et la fertilité augmentée.

La situation géographique du pays se caractérise également par d'importantes ressources en eau. Ainsi, le Niger dispose d'abondantes ressources en eau souterraine et de surface qui constituent l'essentiel des ressources hydriques du pays.

Le Niger abrite également des espèces et des formations végétales représentées par plusieurs étages biogéographiques. La flore nigérienne renferme environ 1600 espèces. La superficie des terres à vocation forestière est estimée à 14.000.000 ha. Par ailleurs, l'étagement bioclimatique du Niger permet au pays de disposer d'une faune riche et variée dont les girafes et les hippopotames qui sont d'ailleurs protégés.

1.2. Situation économique

L'activité économique a été marquée, au cours de la période 2017-2020, par la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et celle du Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020 appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI).

La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel a enregistré en moyenne 4,8% (contre une cible du PDES de 5,9%) sur la période 2017-2020. Cela est en lien avec les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative 3N, les réformes en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques et du climat des affaires, les infrastructures réalisées dans le cadre du sommet de l'Union Africaine notamment la rénovation de l'aéroport international Diori Hamani de Niamey, la construction des échangeurs dans la ville de Niamey ainsi que les réalisations entrant dans le cadre des fêtes tournantes de 18 décembre.

Toutefois, le taux de croissance a connu une chute drastique en 2020 pour s'établir à 1,2% du fait des effets conjugués de la pandémie de COVID-19 et la fermeture des frontières avec le Nigeria. Cela a entraîné une perte des revenus des entreprises et des ménages non agricoles liée au repli des activités de transport, d'hôtellerie, du commerce et des services connexes.

L'inflation moyenne reste maîtrisée avec 1,04% sur la période 2016-2020. Elle s'est établie selon l'Institut National de la Statistique (INS) à 2,4% en 2020 contre -2,5% en 2019, 2,7% en 2018, 2,4% en 2017 et 0,20% en 2016. Ainsi, les niveaux d'inflation qui se maintiennent en dessous de la norme communautaire de 3%.

Dans le domaine des finances publiques, les recettes totales ont affiché 2 445,41 milliards en 2020 contre 848,5 milliards de FCFA en 2019, 862,4 milliards de FCFA en 2018 et 1 469,76 milliards en 2017, soit une augmentation de 66% entre 2017 et 2020.

Quant aux dépenses, elles sont évaluées à 2 027,99 milliards en 2020 contre 1 894 milliards de FCFA en 2019, 1 585,87 milliards de FCFA en 2018 et 1 442,36 milliards en 2017, soit une augmentation de 40,60% entre 2017 et 2020. Cette situation est en lien avec les dépenses d'équipement entrant dans le cadre de la réalisation de grands projets et l'importance des dépenses de sécurité.

Les échanges extérieurs se sont caractérisés par une amélioration du solde global de la balance des paiements. En effet, les évolutions combinées des soldes des transactions des biens et services, des opérations sur les actifs non financiers et les opérations sur le flux financier se sont traduites par une amélioration du déficit global de la balance des paiements qui est passé de -2,90% du PIB en 2017 à -0,19% en 2020. Cela s'explique principalement par la hausse des comptes de capital et financier essentiellement liée à l'accroissement d'investissements directs étrangers.

La situation monétaire est caractérisée par une augmentation régulière des crédits à l'économie de 2017 à 2020 en passant de 891 milliards de FCFA en 2017 à 1014 milliards de FCFA en 2020 avec une légère baisse en 2018 (851 milliards de FCFA) avant de reprendre en 2019 (946 milliards de FCFA). Cette progression des crédits à l'économie est essentiellement tirée par les secteurs du commerce, des transports, de communication ainsi que les services fournis aux collectivités.

1.3. Situation sociale

La situation sociale est marquée, notamment, par la gestion de la pandémie de COVID-19, la gestion des inondations et la poursuite de la mise en œuvre des différentes politiques publiques en matière sociale.

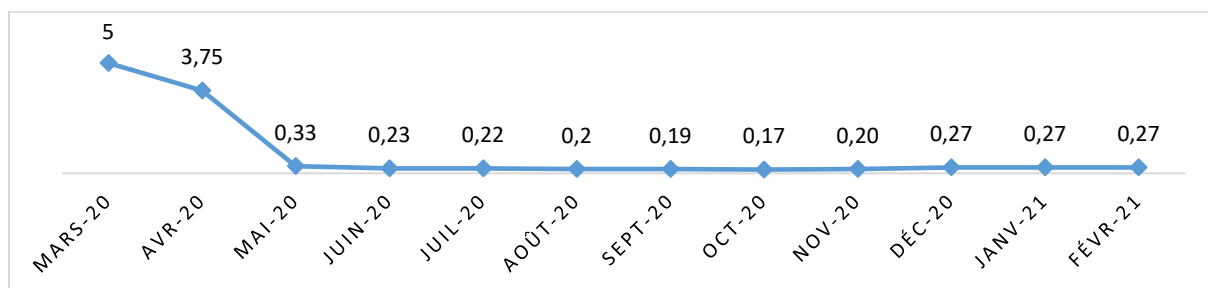
La pandémie du COVID-19 s'est propagée au Niger à partir du 19 mars 2020, date de la notification du premier cas. Pour limiter la propagation de cette pandémie, les autorités ont pris une série de mesures dès le 17 mars ayant concernées : (i) la fermeture des frontières terrestres et aériennes ; (ii) l'instauration de l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du pays jusqu'au 11 juillet ; (iii) la fermeture des entrées et sorties de la ville de Niamey placée en isolement sanitaire.

Le Gouvernement, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, a également élaboré et mis en œuvre un Plan global de réponse reposant sur quatre axes stratégiques à savoir : (i) la gestion sanitaire de la pandémie ; (ii) la résilience du système éducatif ; (iii) le Plan de soutien aux personnes vulnérables et (iv) l'atténuation des impacts économiques et financiers.

Ce plan d'un montant de 1 296 milliards FCFA, soit environ 2,4 milliards de dollars américains se décline comme suit : 167,3 milliards FCFA pour la gestion sanitaire de la pandémie, 20,6 milliards FCFA pour l'appui à la résilience du système éducatif, 674,1 milliards FCFA pour le plan de soutien aux personnes vulnérables et 434 milliards FCFA pour l'atténuation des impacts économiques et financiers.

La mise en œuvre de ce plan a permis au Niger d'être efficace dans la gestion de la COVID-19. Cette performance se traduit par une évolution stable de la pandémie avec un taux de guérison de plus de 95%, classant le Niger parmi les quatre premiers pays qui enregistrent le plus fort taux de guérison en Afrique, une réduction substantielle du nombre de cas avec un coefficient de transmissibilité (R_0) de la maladie qui est passé de 5 à 0,27 en fin février 2021 et un taux de létalité relativement faible se situant à 3,70%.

Graphique 1: Evolution du coefficient de transmissibilité



Source : Bilan des 10 ans du Programme de Renaissance, Cabinet du Premier Ministre

Compte tenu de l'évolution à la baisse de la pandémie, les mesures prises ont été assouplies, notamment la réouverture des écoles, le rétablissement des horaires de travail, la réouverture des frontières aériennes, des restaurants, la levée du couvre-feu à Niamey et de l'interdiction de rassemblements de masse.

La situation sociale est marquée, notamment, par la gestion des inondations. Sur l'ensemble du pays, à la date du 7/10/2020, il a été enregistré : 78.601 ménages sinistrés ; 632.608 personnes sinistrées ; 75 pertes en vies humaines ; 3744 gros ruminants ; 16.009 petits ruminants; 23.055 volailles ; 50.707 maisons effondrées ; etc.). Ainsi, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a mis en œuvre sur la période, différents plans de réponse. Par ailleurs, d'autres plans ont été mis en œuvre en réponse à l'insécurité alimentaire, à la gestion des réfugiés (maliens, nigériens, soudanais, éthiopiens), des déplacés et des rapatriés.

La situation sociale du Niger est aussi caractérisée par un poids démographique avec un taux de croissance de 3,9%, l'un des plus élevés au monde. Cela entraîne une augmentation des besoins en service sociaux de base et une forte pression sur les ressources notamment la terre. Sur le plan du développement humain, le Niger présente un IDH de 0,354 en 2017 et 0,394 en 2019, le plus faible au Monde.

1.4. Situation politique et sécuritaire

Le Niger est un Etat de droit, démocratique et républicain qui repose sur un régime semi-présidentiel. Le système politique est fondé sur le multipartisme. Le pouvoir exécutif est assuré par le Gouvernement et le pouvoir législatif par l'Assemblée Nationale. Le pouvoir judiciaire est indépendant des deux autres pouvoirs.

L'Assemblée Nationale du Niger compte 171 sièges et les députés sont élus pour un mandat de cinq ans. Le pays est subdivisé en 8 circonscriptions ordinaires qui élisent plusieurs députés sur un mode proportionnel pour un total de 158 députés. A cela s'ajoutent 8 circonscriptions spéciales prévues pour représenter des minorités nationales pour 8 députés et une circonscription pour 5 députés représentant les Nigériens vivant à l'étranger.

Le pouvoir judiciaire nigérien est exercé par : (i) la Cour Constitutionnelle ; (ii) la Cour de Cassation ; (iii) le Conseil d'Etat ; (iv) la Cour des Comptes ; (v) la Haute Cour de Justice ; les Cours et Tribunaux. Toutes ces institutions sont installées et fonctionnelles.

La situation politique est aussi caractérisée par l'organisation des élections municipales, législatives et présidentielles en 2020-2021. Ces élections ont été marquées par le rehaussement des candidatures féminines pour les législatives, régionales et municipales. Ces élections ont abouti à l'avènement de la première alternance démocratique au Niger.

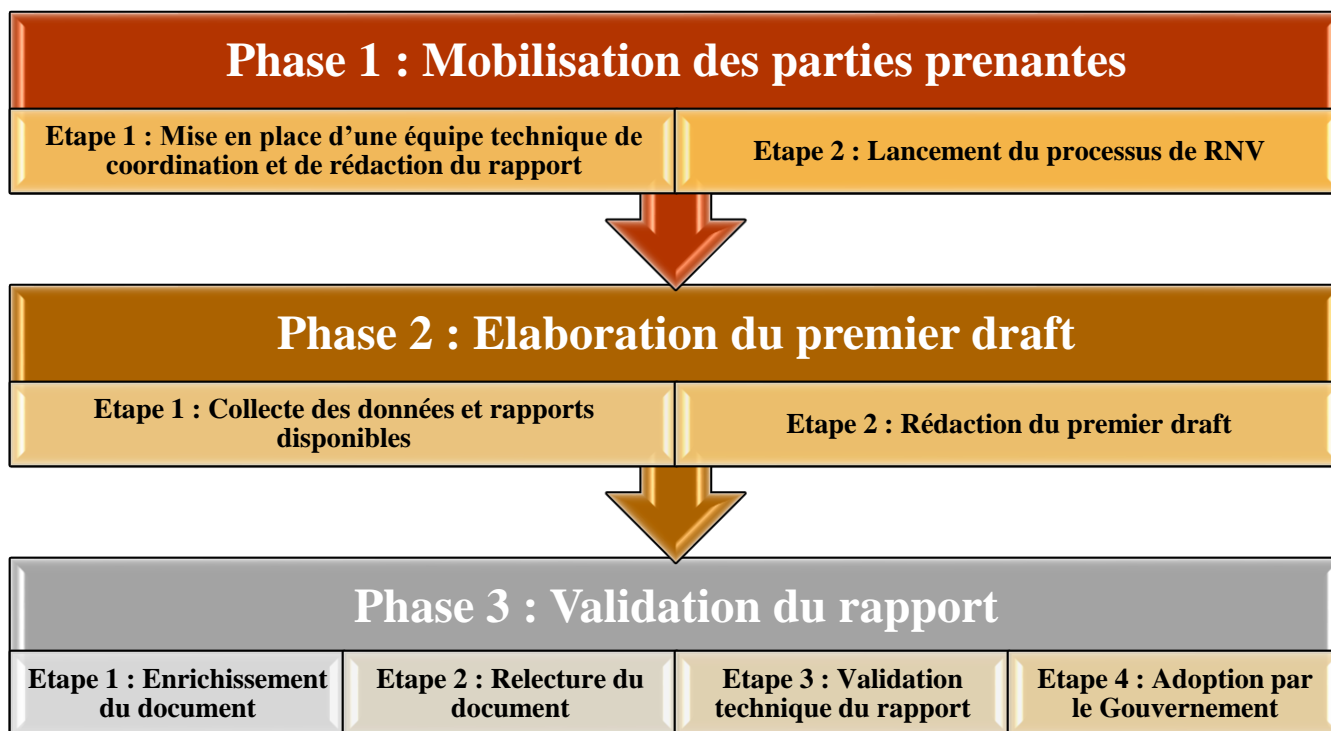
La situation sécuritaire reste marquée par la persistance et l'amplification des menaces des groupes armés terroristes dans le Sahel, principalement dans la zone des trois frontières (Burkina faso, Mali, Niger) et le bassin du Lac Tchad. La situation reste également marquée par des enlèvements à l'Est et des attaques sporadiques et meurtrières, souvent ciblées, contre des populations civiles dans la zone des trois frontières (Tillabéri et Tahoua) ainsi que la région de Diffa et Maradi. Le maintien de la coopération militaire sous régionale¹ et internationale² permet au Niger de faire preuve de résilience malgré la multitude des menaces.

¹ Force conjointe (Nigéria, Niger, Tchad et Cameroun), la force mixte d'intervention du G5 Sahel

² Opération Barkhane de l'armée française au Sahel soutenue par les forces spéciales européennes à travers l'opération Takuba, l'EUCAP Sahel Niger et la MINUSMA

2. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN

Le processus de la Revue Nationale Volontaire comprend 3 phases qui se décline en 9 étapes et repose sur le dispositif institutionnel du PDES.



Phase 1 : Mobilisation des parties prenantes

Étape 1 : Mise en place d'une équipe technique de coordination et de rédaction du rapport : Une équipe technique composée de l'administration publique, la société civile, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des PTF a été mise en place.

Étape 2 : Lancement du processus : Compte tenu du contexte lié à la pandémie covid 19, le lancement du processus a été couplé à l'élaboration du 1er draft du RNV par l'équipe technique.

Phase 2 : Elaboration du premier draft

Étape 1 : Collecte des données et rapports disponibles : les données exploitées proviennent : (i) premier et deuxième Rapports Nationaux Volontaires (2018 et 2020) ; (ii) deuxième rapport national 2018 de suivi des indicateurs ODD de l'INS ; (iii) le PDES 2017-2021 ; (iv) les Rapports de mise en œuvre du PDES des années 2017, 2018 et 2019, et le rapport bilan 2017-2020 ; (v) Rapports d'Evaluation de l'Action Gouvernementale 2017, 2018 et 2019 ; (vi) le bilan des 10 ans du Président de la République ; (vii) des rapports d'études thématiques et sectoriels, (viii) des annuaires statistiques sectoriels, (ix) les comptes nationaux, (x) le mémorandum économique et financier du FMI, (xi) les cadrages macro-économiques et budgétaires ; (xii) les lois de règlements de 2014 à 2019 et le rapport d'exécution budgétaire 2020; (xiii) les sites web de la BCEAO, BM, OCDE, CNUCED, OCHA, PNUD, FAO et PAM ; (xiv) les rapports d'enquête de l'INS ; (xv) les rapports périodiques relatifs aux engagements régionaux et internationaux ; (xvi) le rapport alternatif de suivi des ODD de la fédération des personnes handicapées.

Etape 2 : Rédaction du premier draft : Le premier draft du rapport a été rédigé par les membres de l'équipe technique.

Phase 3 : Validation du rapport

Etape 1 : Enrichissement du document : le premier draft du rapport a été enrichi par le comité technique ad hoc de coordination et de rédaction, puis soumis aux Pôles Sectoriels de Coordination pour enrichissement à travers des échanges électroniques.

Etape 2 : Relecture du premier draft : après intégration des observations, le document a été soumis à un comité de relecture pour son amélioration et l'assurance qualité.

Etape 3 : Validation technique du rapport : le draft du rapport a fait l'objet d'une validation technique à travers un forum national regroupant tous les acteurs notamment, l'administration, le secteur privé, les Organisations de la Société Civile, les PTF, les grands groupes de mise en œuvre des ODD, y compris les Handicapés et les médias.

Etape 4 : Adoption par le gouvernement : le rapport issu de l'atelier de validation a été adopté en Conseil des Ministres.

3. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FACILITATEURS

La politique et l'environnement facilitateur comprend : (i) Appropriation des ODD par les acteurs ; (ii) l'intégration des ODD dans les documents de planification ; (iii) la prise en compte du principe « ne laisser personne de côté » et (iv) les mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination et de suivi évaluation des ODD.

3.1. Appropriation des Objectifs de Développement Durable et les RNV

Pour une meilleure appropriation des ODD, le Gouvernement a organisé des séances de vulgarisation et de sensibilisation à l'endroit des députés Nationaux, des membres du Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC), de la Cour des Comptes, des cadres de l'administration publique et autres institutions de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des syndicats des travailleurs, des organisations des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, des partenaires au développement, des institutions de recherches.

En outre, les capacités des acteurs étatiques et non-étatiques au niveau national et local sont renforcées, pour l'intégration des ODD dans les documents stratégiques.

De plus, les capacités du Système Statistique National (SSN) ont été renforcées pour assurer la production et la publication à temps de statistiques de bonnes qualités couvrant les trois dimensions du développement durable (économique, social et environnementale).

3.2. Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD et conformément à ses engagements, le Niger a priorisé et intégré les ODD dans les différents outils de Planification stratégique à long et moyen termes. A titre illustratif, le processus d'intégration dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017–2021 a porté sur 16 objectifs (à l'exception de l'ODD 14). Ainsi, 43 cibles et 66 indicateurs ont été retenus comme prioritaires.

Le tableau ci-après résume l'état de l'intégration des ODD dans les documents de planification.

Tableau 1: Synthèse des documents intégrant les ODD

A long terme	A moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 • Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2030 • Politique Nationale de Santé • Politique Nationale de Population • Politique Nationale Genre • Politique Nationale du Pétrole • Politique Nationale de l'Environnement pour un Développement Durable • Politique Nationale du Changement Climatique • Politique Nationale du développement du Tourisme • Politique Nationale du Développement de l'Artisanat • Stratégie Nationale du Développement des Transports • Stratégie Nationale d'Accès à l'Electricité • Stratégie Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 • Plan de Développement Sanitaire (PDS) • Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) • Plans de Développement Régionaux (PDR)

Source : Ministère du Plan/DGPP

Des efforts sont en train d'être faits pour la poursuite de l'intégration des ODD dans les PDR et PDC.

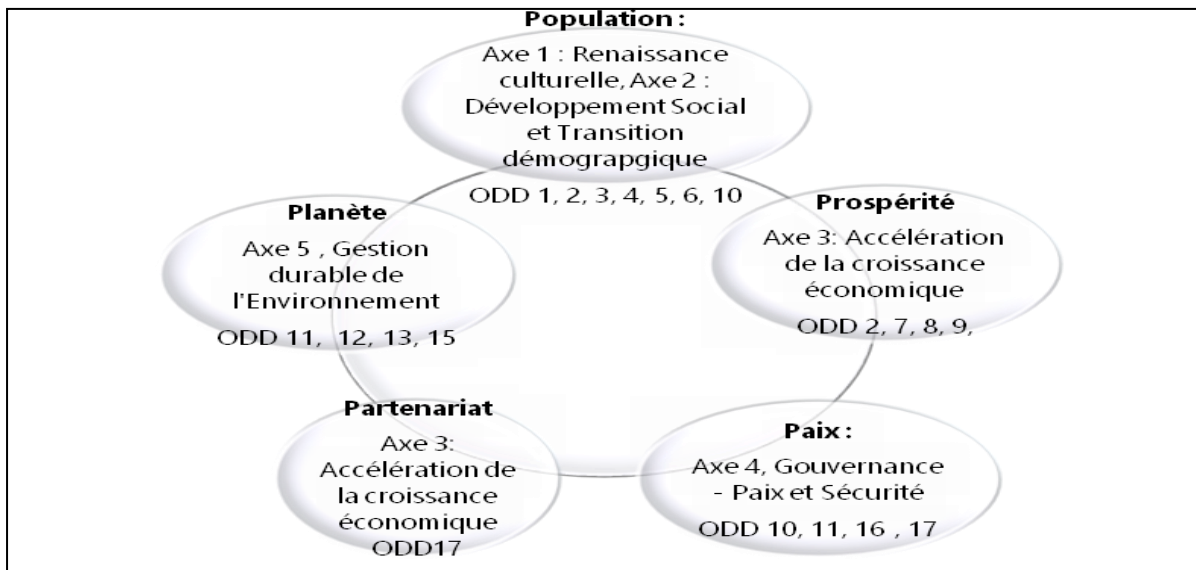
Le niveau d'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) varie selon le référentiel de développement.

Pour le cas de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger-2035), sur les 6 priorités retenues, 4 sont en lien direct avec les trois dimensions du Développement Durable et les deux autres sont en rapport avec la paix et la Gouvernance. La dimension sociale est surtout abordée à travers l'amélioration du capital humain, la dimension économique à travers le développement du secteur privé et la modernisation du monde rural. La dimension environnementale est considérée comme un volet de modernisation du secteur rural.

S'agissant du PDES 2017-2021, première déclinaison de la SDDCI, les 5 axes stratégiques ont intégré les trois dimensions du Développement Durable. En effet, la dimension sociale est prise en compte dans les axes 1 et 2, la dimension économique est intégrée au niveau de l'axe 3 et la dimension environnementale est en lien avec les axes 3 et 5. L'axe 4 du PDES concerne toutes les dimensions. Le PDES 2017-2021 prend ainsi en compte les cinq « P » de l'Agenda 2030 à savoir : la population à travers les axes 1 et 2, la prospérité à travers l'Axe 3, la Paix avec l'Axe

4, la Planète avec l’Axe 5 et le Partenariat qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des différents axes.

Graphique 2: Liens entre le PDES et les ODD



Source : Ministère du Plan, 2018, Rapport National Volontaire 2018 du Niger

3.4. « Ne laisser personne de côté »

Pour « ne laisser personne de côté », les pays se sont engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. C’est pourquoi les ODD sont conçus pour amener le monde à plusieurs « zéros » qui changent les vies, notamment la pauvreté, la faim, le sida et la discrimination à l’égard des femmes et des filles.

Ce principe est pris en compte par les pouvoirs publics tant au niveau de la planification stratégique qu’opérationnelle, pour améliorer les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population. Au Niger, ce principe est parfaitement incarné par l’Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), principal programme de solidarité sociale et d’autosuffisance alimentaire. Il est centré sur la population rurale, la tranche la plus importante (80%) et la plus vulnérable du pays. Ce programme est partie intégrante du Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021) en cours de mise en œuvre, dont la structure programmatique prévoit la prise en charge sociale ainsi que l’autonomisation des couches les plus défavorisées à travers plusieurs sous-programmes dont : (i) amélioration de l’état de santé de la population ; (ii) amélioration de l’état nutritionnel ; (iii) renforcement du système de protection sociale ; (iv) promotion de la santé de la reproduction et assistance à l’accouchement ; (v) promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille et (vi) autonomisation de la femme rurale.

Au niveau opérationnel, le principe de « ne laisser personne de côté » se traduit concrètement par la mise en œuvre de projets et programmes ciblant principalement les groupes vulnérables et marginalisés de la société nigérienne : (i) la poursuite de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans ainsi que la prise en charge gratuite du cancer du col de l’utérus et des seins pour les femmes ; (ii) les campagnes de distributions gratuites de vivres ou de ventes à

prix modérés en période de soudure (Avril-septembre) ; (iii) les récentes mesures de protection sociale prises par le Gouvernement pour faire face aux impacts négatifs de la COVID-19 sur les populations. Une loi spécifique aux personnes handicapées est adoptée par le Gouvernement.

D'autres actions concrètes sont prises pour une meilleure identification des couches vulnérables et leur prise en compte dans les analyses socioéconomiques. Ainsi, certaines enquêtes-ménages d'envergure nationale conduites par l'Institut National de la Statistique couvrent désormais les personnes en situation de handicap et les réfugiés. En outre, des programmes spécifiques pour développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sont en cours de mise en œuvre et les quotas réservés aux femmes pour les fonctions électives et nominatives ont été respectivement rehaussés à 25% et 30%.

3.5. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre, de coordination, et de suivi-évaluation des ODD

Les mécanismes institutionnels des ODD sont ceux définis pour la SDDCI Niger 2035 et le PDES. Ils comprennent un dispositif de mise en œuvre, de coordination et de suivi et évaluation.

La gouvernance du PDES est assurée par le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat. Le Conseil des Ministres approuve les décisions du Conseil National d'Orientation (CNO), présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Conseil des Ministres, informe le public à travers des communications sur les actions menées et les progrès réalisés. Il veille également au respect des priorités du PDES lors de l'examen du projet de budget.

Le CNO est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des représentants des Institutions de l'Etat. Il est chargé de : (i) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES, (ii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PDES, (iii) décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux, (iv) apprécier les effets de la mise en œuvre du PDES sur le développement économique et social.

Le CNO rend compte trimestriellement au Conseil des Ministres, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Ministre en charge du Plan.

En matière de coordination technique et d'animation, le Ministère du Plan assure la coordination technique de la mise en œuvre du PDES et des ODD. A ce titre, il assure le secrétariat du CNO et se fait assister par un Comité National de Coordination³ (CNC), des Pôles de Coordination Sectoriels et de Cellules de Coordination Régionales. Une Division de suivi

³ Le CNC est un cadre de concertation regroupant les différents départements ministériels, les PTF, la société civile et le secteur privé. Il veille à la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, à la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et Cellules Régionales.

des ODD créée au sein du Ministère du Plan est chargée spécifiquement du suivi-évaluation et du reporting.

Les pôles de coordination sectoriels sont des espaces de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. Ils sont structurés autour des priorités stratégiques du PDES et sont : (i) le pôle « transformation du monde rural », (ii) le pôle « secteur privé », (iii) le pôle « transition démographique, santé, éducation et formation », (iv) le pôle « infrastructure et équipement », (v) le pôle « hydraulique et assainissement », (vi) le pôle « gouvernance et modernisation de l'Etat » et (vii) le pôle « gestion du développement ». Chaque pôle a pour rôle de veiller à l'exécution et à l'établissement des bilans périodiques des programmes du PDES. Ils sont composés des représentants des administrations publiques, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires au développement.

En ce qui concerne le dispositif de suivi-évaluation, il s'intègre dans le cadre institutionnel du PDES. La production des données et informations à des fins de reporting est de la responsabilité du Ministère en charge du Plan et plus particulièrement de l'Institut National de la Statistique.

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PDES et fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

L'INS coordonne les activités du Système Statistique National (SSN) et veille à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les valide avant leur utilisation. Les autres structures du SSN sont les Directions des Statistiques (DS) des départements ministériels.

Au niveau régional, la coordination des flux d'information est assurée par une cellule régionale composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et du Directeur Régional de l'INS. Cette cellule collecte et analyse les données sur les actions de développement en réalisées, assure la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES.

Par rapport à la consultation et concertation des acteurs, les organes consultatifs et de concertations sont composés du comité Etat-Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les cadres de concertations sectoriels.

Le Comité Etat-PTF qui est placé sous la présidence du Ministre du Plan, veille à la synergie, la coordination et l'harmonisation de toutes les interventions publiques pour la mise en œuvre du PDES et conséquemment des ODD. C'est aussi un espace pour faciliter la mobilisation des ressources et de veiller de l'efficacité de l'aide publique au développement. Il sert également de

cadre unique de dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES 2017-2021.

4. PROGRES VERS LES OBJECTIFS ET LES CIBLES PAR ODD

4.1. OBJECTIF I : ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Pour atteindre cet objectif, 3 cibles ont été retenues comme prioritaires. Il s'agit des cibles 1.2 ; 1.3 et 1.4, auxquelles il faut ajouter 2 cibles de mise en œuvre (1.a et 1.b).

4.1.1. Situation et tendance

La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, a baissé de 4,6 points de pourcentage entre 2014 et 2019. Elle a concerné principalement le milieu rural avec une baisse de 5,6 points de pourcentage. Cependant, au plan national, le nombre de pauvres s'est accru de 438 068 sur la période. Selon une étude⁴ réalisée par la Banque Mondiale, il faudrait attendre la fin de 2023 pour que le nombre de pauvres reviendrait à un niveau proche de celui d'avant la crise du COVID-19.

Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

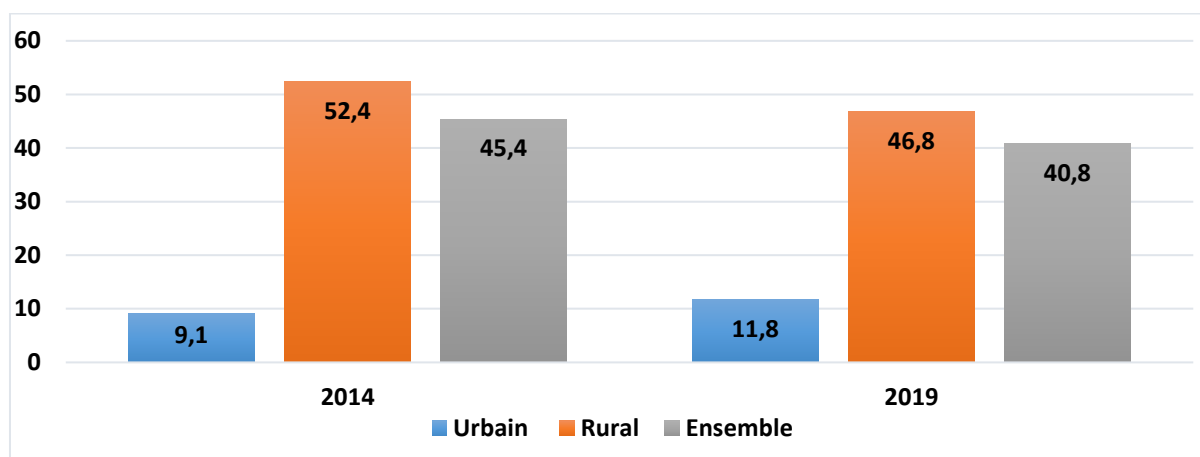
Cette cible est mesurée par deux indicateurs à savoir : 1.2.1 et 1.2.2

➤ **Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et par âge.**

La proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (Incidence de la pauvreté) s'est nettement améliorée, sur la période 2014-2019. Cet indicateur est passé de 45,4% en 2014 à 40,8% en 2019, soit un gain de 4,6 points de pourcentage. La même tendance est observée en milieu rural où ce taux est passé de 52,4% en 2014 à 46,8% en 2019, soit un gain de 5,6 points de pourcentage. Par contre, en milieu urbain, le taux de pauvreté a augmenté entre 2014 et 2019, passant ainsi de 9,1% en 2014 à 11,8% en 2019. Cette augmentation en milieu urbain pourrait s'expliquer par la forte urbanisation, le déplacement des populations des zones rurales vers les villes en lien avec l'insécurité et la recherche des meilleures conditions de vie (surtout pour les jeunes). Si cette tendance de réduction d'un (1) point de pourcentage de la pauvreté par ans se maintient, la cible 2030 de la SDDCI de 28,16% pourrait être atteinte. Toutefois, cette situation pourrait être compromise avec les impacts de la pandémie de la COVID-19. A titre illustratif, selon l'étude réalisée par la Banque Mondiale, cette tendance à la hausse se maintiendrait au moins jusqu'en 2022. La pauvreté atteindrait 42,9% en 2021, entraînant 685000 personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté.

⁴ Rapport sur la situation de l'économie et de la pauvreté au Niger, BM 2021

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté (%)



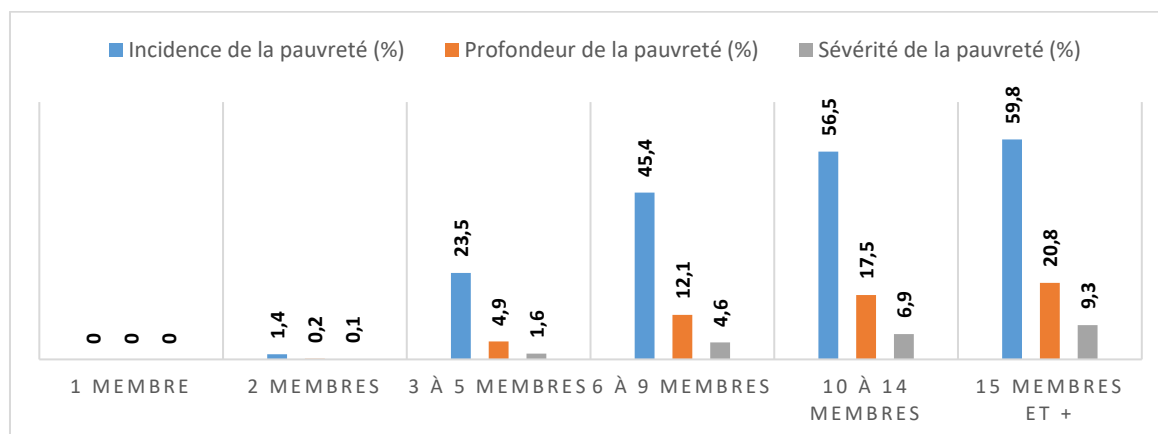
Sources : ECVMA 2014 et EHCVM 2018/19, INS

Malgré la baisse de l'incidence de la pauvreté observée au niveau national, le nombre absolu de personnes pauvres continue d'augmenter au Niger. Il s'est accru d'environ 438.068 individus sur la période 2014-2019. C'est le fait d'un croît démographique (3,9%). En outre, la part de la consommation des 20% des individus les plus pauvres dans les dépenses globales de consommation des ménages est passée de 8,1% en 2014 à 8,0% en 2019.

L'analyse des caractéristiques du ménage permettrait de mieux appréhender les contours de la pauvreté au Niger. De manière générale, les enquêtes antérieures sur les conditions de vie des ménages, ont démontré que la taille du ménage est une fonction décroissante du niveau de vie (plus la taille du ménage augmente, plus le niveau de vie diminue).

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de l'incidence de la pauvreté au niveau national selon la taille du ménage. L'incidence de la pauvreté est de 0% au niveau des ménages d'une personne, de 1,4% pour les ménages à deux (2) membres mais elle passe à plus de 23% pour les ménages de trois (3) à cinq (5) personnes. Elle fait plus que doubler pour les ménages de 10 personnes et plus.

Graphique 3: Incidence de la pauvreté au niveau national selon la taille du ménage



Source : INS : EHCVM 2018/19.

Selon le sexe, le taux de la pauvreté est presque identique quel que soit le sexe du chef de ménage. En effet, l'incidence de la pauvreté est presque la même que l'on considère les ménages dirigés par des hommes (40,8%) ou ceux dirigés par des femmes (40,7%). Toutefois, l'on note une incidence légèrement inférieure, de l'ordre de 0,1% pour les ménages dirigés par les femmes. Les mêmes tendances ont été observées pour les enquêtes précédentes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par les femmes sont généralement prioritaires pour bénéficier des transferts sociaux.

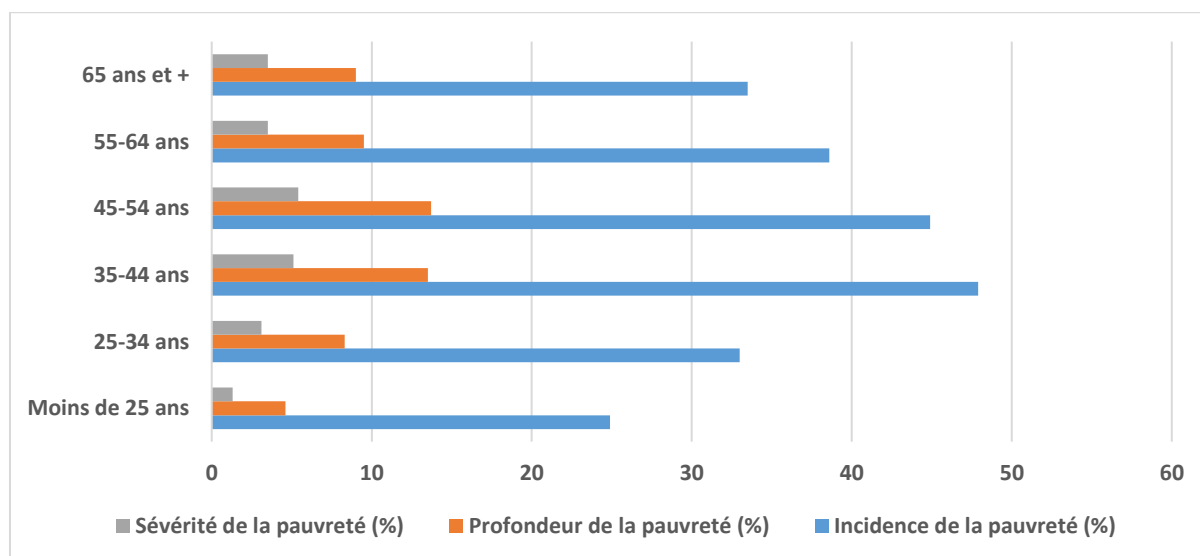
Tableau 1: Incidence de la pauvreté au niveau national selon le sexe du chef de ménage (%)

Sexe du chef de ménage	Indices de pauvreté		
	Incidence de la pauvreté (%)	Profondeur de la pauvreté (%)	Sévérité de la pauvreté (%)
Masculin	40,8	11,2	4,3
Féminin	40,7	11,2	4,4

Source : INS : EHCVM 2018/19

Concernant l'âge du chef de ménage, le taux de pauvreté croit d'abord avec l'âge et atteint son maximum entre 35-44 ans, et décroît par la suite, tout en restant relativement élevé. Logiquement, on s'attend à ce que les individus avec l'âge deviennent moins pauvres suite à l'accumulation des richesses. Mais, on constate que l'âge s'accompagne souvent de plus de charges familiales, mais aussi de la baisse du revenu. On peut aussi noter que les taux de pauvreté relativement bas pour les chefs de ménage jeunes peuvent être liés à la faible taille de ces ménages.

Graphique 4: Incidence de la pauvreté au niveau national selon l'âge du chef de ménage (%)



Source : INS : EHCVM 2018/19.

Cette situation peut aussi s'expliquer par le fait qu'ils ont un capital humain généralement supérieur à celui des plus âgés. Ce qui peut leur permettre d'être plus compétitifs sur le marché du travail. Par ailleurs, le taux de pauvreté commence à fléchir pour les ménages dont les chefs

ont un âge avancé. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que certains membres du ménage commencent à quitter ces ménages pour former les leurs.

Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 1.3.1

➤ **Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)**

Le taux de couverture de protection sociale est passé de 3% en 2012 à 28,75% en 2018, en lien avec la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, représentant environ 28% de la population totale, la gratuité de l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans et les filets sociaux.

Toutefois, les principaux goulots d'étranglements à savoir la non fonctionnalité des organes techniques et de pilotage et l'absence de définition de « socle de protection sociale », sont en train d'être levés, avec la mise en place de nouveaux comités chargés de l'orientation et du suivi de la mise en œuvre de cette PNPS et l'adoption en avril 2018 de la loi portant principes fondamentaux de la protection sociale au Niger.

Cible 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la micro finance.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs : 1.4.1 et 1.4.2

➤ **1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base.**

Le Niger, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région, a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies afin de garantir l'accès aux services sociaux de base à la population.

Au niveau du secteur éducatif, les actions menées ont permis d'améliorer la fréquentation scolaire des élèves âgés de 7 à 12 dont le taux est passée de 49,4% en 2014 (ECVMA 2014) à 53,3% en 2018/2019 (EHCVM 2018/19). Cela pourrait s'expliquer par l'amélioration de la couverture en terme de capacités d'accueil scolaire avec la réalisation des salles de classe et le recrutement des enseignants à tous les segments de l'enseignement.

Malgré cette amélioration, des efforts restent encore à faire puisque près de la moitié des enfants de cette tranche d'âge ne vont pas à l'école. Les inégalités persistent encore entre le milieu

urbain (88,1%) et le milieu rural (47,2%). Plus de la moitié des enfants de 7 à 12 ans, en milieu rural, sont hors de système scolaire. Quant au taux d'achèvement seulement un tiers (33,6%) des individus âgés de 15 à 17 ans ont complété avec succès l'enseignement primaire. L'écart est très important entre le milieu urbain (65,3%) et le milieu rural (24,4%).

Cette faiblesse du taux de fréquentation et du taux d'achèvement n'est pas sans lien avec le niveau de vie des ménages. En effet, Le taux d'achèvement est plus élevé pour les populations non pauvres (40,7%) contre 23,2% pour les pauvres en 2018/19. Pour le taux de fréquentation scolaire, il est de 44% pour les pauvres et de 62,7% pour les non pauvres en 2018/2019.

Aussi, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans s'est établi à 45,7% en 2018/19 (EHCVM 2018/19) contre 44,2% en 2014 (ECVMA 2014), soit une amélioration de 1,5 point de pourcentage. De même, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus a connu une augmentation de 4,8 points de pourcentage, passant de 28,4% en 2014 (ECVMA 2014) à 33,2% en 2018/19 (EHCVM 2018/19). Ainsi, environ un tiers des nigériens sont alphabétisés en 2018/19. Toutefois, ce taux cache des disparités entre les sexes et les milieux de résidence. Ainsi, sur la même période, il est près de deux (2) fois plus élevé chez les hommes (45,4%) que chez les femmes (23,1%). Egalement, il est plus de deux (2) fois plus élevé en milieu urbain (59,3%) qu'en milieu rural (26,5%).

Au niveau du secteur de la santé, le Niger a enregistré des progrès significatifs. En effet, avec la politique de gratuité des soins au profit des enfants de 0 à 5 ans et de la césarienne, le taux de couverture sanitaire a connu une évolution positive sur la période 2017-2020, passant de 50,13% à 52,74%. Quant au pourcentage de la population située à plus de 5 km des formations sanitaires, couverte par les activités mobiles et foraines, il est passé de 54,98% en 2017 à 77,4% en 2018 avant de connaître une baisse drastique pour se situer à 47,23% en 2020. Cette baisse pourrait être liée à la pandémie du covid-19.

Sur le plan hydraulique, la proportion de la population ayant accès, de façon durable, à une source d'eau potable, s'est améliorée sur la période 2014-2019 en passant de 42,4% (ECVMA 2014) à 55,1% (EHCVM 2018/19). Cette performance pourrait s'expliquer par la réalisation d'importants ouvrages hydrauliques à savoir : (i) 11155 équivalents Points d'Eau Modernes pour desservir 2 788 750 personnes réparties dans 278 875 ménages et 1 677 autres équivalents Points d'Eau Modernes ont été réhabilités pour rétablir les services d'eau potable à 419 250 personnes réparties dans 41 950 ménages ; (ii) en milieu urbain, 39 527 branchements particuliers, 544 bornes fontaines et 595,90 km de conduites ont été réalisés et qui ont permis de toucher plus de 667 270 personnes ; (iii) en hydraulique rurale, au cours de la période 2017-2020, 11155 eqPEM ont été réalisés sur une prévision de 16 287, soit un taux de réalisation 68,57%.

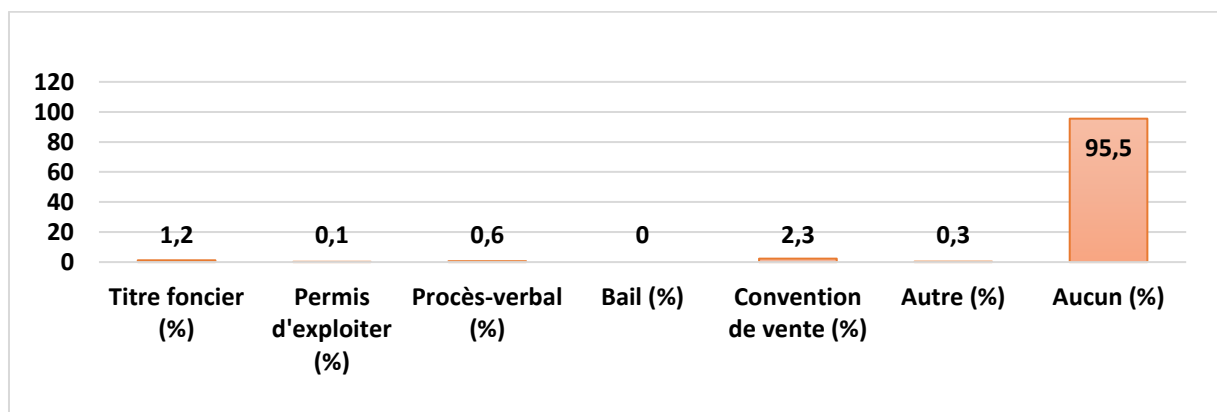
Par ailleurs, il a été réalisé également sur la période 2017-2020 : (i) 174 puits cimentés villageois; (ii) 860 forages équipés de pompe à motricité humaines et (iii) 621 postes d'eau autonomes.

➤ **Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation**

Selon l'EHCVM réalisée au Niger en 2018, 4,5% des ménages nigériens possèdent des documents légalement authentifiés pour leurs terrains à usage agricole, dont 1,2% de titres fonciers, 0,1% de permis d'exploiter, 0,6% de procès-verbaux et 2,3% de conventions de ventes. Cela montre que 95,5% des ménages propriétaires de terres ne possèdent pas de documents légalement authentifiés. Toutefois, il y'a lieu de souligner qu'au Niger la non possession d'un document légalement authentifié n'est pas souvent synonyme de l'inaccessibilité des ménages à la terre qui constitue un facteur de pauvreté notamment en milieu rural.

Aussi, seulement 11,1% des propriétaires (ou copropriétaires) de leurs logements d'habitation possèdent de titre ou acte de propriété.

Graphique 5: Type de document légal foncier possédé (%)



Source : INS, EHCVM, 2018/19.

Cible 1.a : Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs suivants : 1.a.1 et 1.a.2.

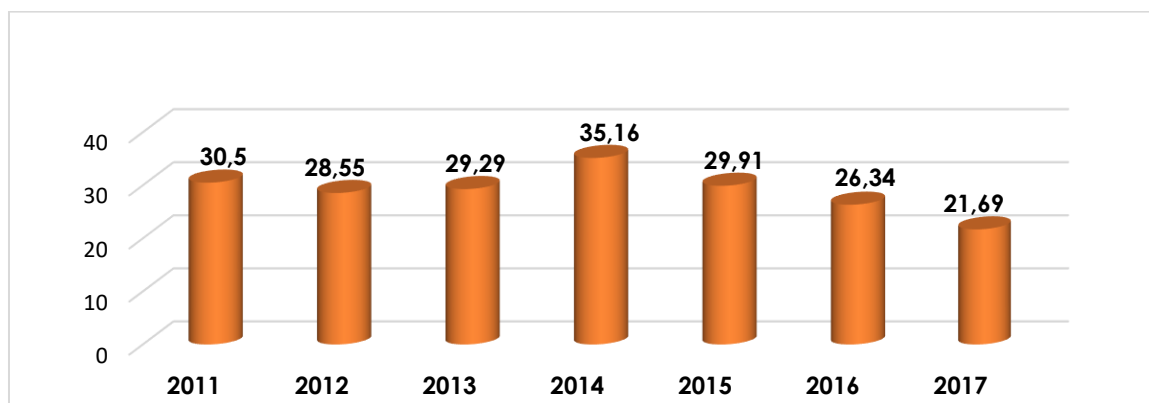
➤ **Indicateur 1.a.1 : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté.**

La part du budget de l'Etat consacré aux programmes de réduction de la pauvreté est passée de 7,18% en 2017 à 7,46%, en 2018. Ces programmes concernent les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'I3N et de la protection sociale.

➤ **Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)**

Les services essentiels concernent l'éducation, la santé et la protection sociale.

Graphique 6: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels



Source : Direction de la Statistique, Ministre des Finances

4.1.2 Défis et enjeux nouveaux

➤ **Les défis et enjeux pour une réduction significative de la pauvreté au Niger sont liés à :**

- La maîtrise de la forte croissance démographique ;
- L'amélioration de la performance de l'économie nationale à travers une diversification et la formalisation de l'économie, prenant en compte les effets néfastes de la COVID-19 et de l'insécurité ;
- Le renforcement des mécanismes adéquats de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- La réduction des inégalités dans l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, accès aux infrastructures, à l'eau potable, etc.) entre milieu rural et milieu urbain;
- Le renforcement de la résilience des populations face aux changements climatiques ;
- La réduction du chômage, du sous-emploi, de l'insuffisance d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes (ruraux et diplômés en particulier).

➤ **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**

- Les actions menées dans le cadre de la planification familiale notamment la mise à disposition gratuite des produits contraceptifs et des campagnes de sensibilisation ;
- Le maintien de la jeune fille à l'école ;
- La création des opportunités d'emploi des jeunes ruraux ;

Les actions menées dans le cadre de l'autonomisation économique de la femme rurale (AGR) ;

4.2. OBJECTIF 2 : ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Pour atteindre cet objectif, le Niger a priorisé trois cibles de résultats qui sont 2.1 ; 2.2 ; et 2.3. Elles comptent six indicateurs. A ces cibles, s'ajoutent trois autres de mise en œuvre qui sont 2.a ; 2.b ; 2.c qui totalisent cinq indicateurs.

4.2.1. Situation et tendances

La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a connu une évolution moyenne sur la période 2014-2020 de 12,7%, supérieur au seuil d'alerte de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé publique. Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe sévère, la moyenne sur la période s'est établie 2,6%, légèrement supérieure au seuil d'urgence de 2% fixé par l'OMS. Concernant la malnutrition chronique, elle a connu une baisse de 0,4 point de pourcentage entre 2014 et 2020 pour s'établir à 45,1%, largement au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS de 30%.

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 2.1.1 et 2.1.2

➤ **Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.**

Le système statistique national ne dispose pas d'informations nécessaires pour le calcul de cet indicateur suivant sa métadonnée. Toutefois, avec l'accord de l'INS, la FAO l'a calculé pour le Niger et sa valeur se situe à 27,4% en 2015.

Ainsi, 66,4% de la population Nigérienne connaît une insécurité alimentaire modérée ou grave évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, sur la période 2014-2016 contre 83% sur la période 2016-2018, soit environ 8 personnes sur 10.

La forte croissance démographique, les faibles niveaux de revenu des ménages, le manque de diversité alimentaire, avec plus de 58% de la disponibilité calorique quotidienne provenant des céréales, et le faible accès aux services de santé (taux d'utilisation des soins curatifs de 49,4% en 2020) se traduisent par des niveaux élevés de pauvreté et de retard de croissance d'enfants souffrant de malnutrition aiguë et de carences généralisées en micronutriments⁵⁶. En plus, la situation d'insécurité de ces dernières années dans certaines régions a compromis la production agricole et perturbé les marchés. L'insurrection de Boko Haram a provoqué des perturbations considérables dans la région de Diffa, mais l'insécurité a également touché d'autres régions, comme Tahoua et Tillabéri. En raison de ces crises récurrentes, de nombreux ménages ont subi des pertes d'actifs et de revenus et contracté des dettes, sapant la résilience des ménages, en

⁵ UNICEF, voir <https://www.unicef.org/niger/nutrition>

⁶ L'USAID. 2018. Niger: Profil nutritionnel. Washington, DC, USAID.

particulier celle des pasteurs et des agro-pasteurs, et provoquant une détérioration de la situation déjà fragile de la sécurité alimentaire⁷.

Par ailleurs, selon les résultats de l'analyse de l'impact de la pandémie COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger réalisée par le Disposition National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentations (DNP-GCA) en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), 4,2 millions de personnes auraient été impactées pendant la période avril-mai 2020, et 5,6 millions pendant la période juin-août 2020. Sur les 5,6 millions de personnes, 4,4 millions auraient été dans les zones rurales, et 1,2 millions dans les zones urbaines (Niamey et les autres chefs-lieux des régions).

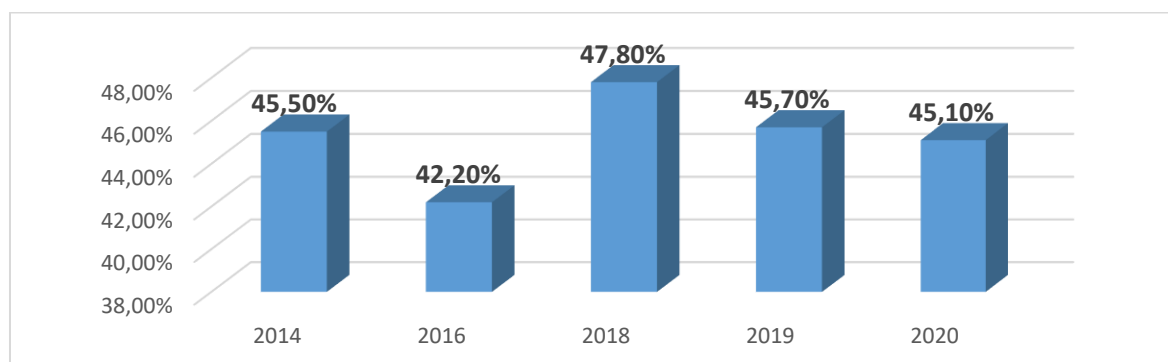
Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 2.2.1 et 2.2.2

➤ **Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans.**

La prévalence du retard de croissance (Prévalence de la malnutrition chronique) est déterminée par l'indice taille-pour-âge qui permet d'apprécier la taille ou la longueur d'un enfant par rapport aux enfants normaux de son âge. Le graphique suivant donne l'évolution de la malnutrition chronique entre 2014 et 2020.

Graphique 7: Evolution de la Prévalence de la Malnutrition en 2014 et 2020



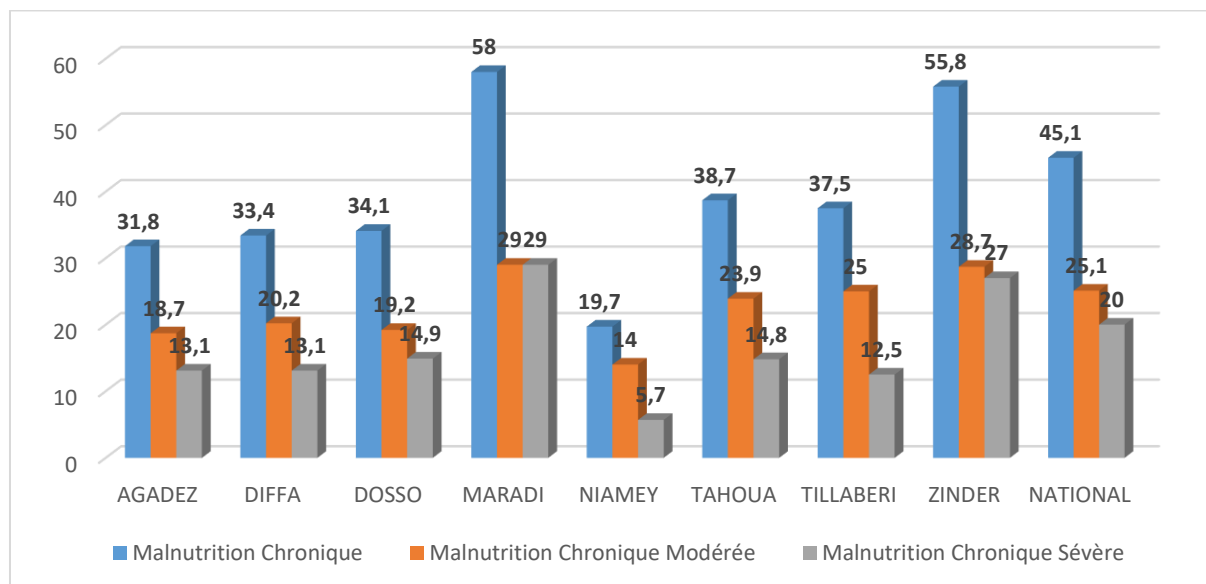
Source : Enquête SMART/INS

L'analyse du graphique montre que la Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2018 avant de connaître une tendance baissière jusqu'à 2020. En effet, elle est passée de 45,5% en 2014 à 47,8% en 2018 puis à 45,1% en 2020, largement au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS de 30%. Cette

⁷ FAO. 2013. Rapport spécial. Mission interaérienne d'évaluation de la sécurité des cultures et des aliments au Niger, 4 février 2013. Rome. organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

tendance baissière à partir 2018 pourrait surtout s’expliquer par les effets des efforts consentis par l’Etat et ses partenaires dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie I3N. Quant à la forme sévère, elle est de 20% correspondant au seuil élevé pour cette forme de malnutrition. Toutefois, des disparités existent entre les régions.

Graphique 8: Evolution de la prévalence de malnutrition chronique en 2020 par régions



Source : Enquêtes SMART/INS

L’analyse du graphique révèle une disparité au niveau des régions, variant de 19,7% à Niamey à 58,0% à Maradi. Toutes les régions sont au-dessus du seuil d’alerte de l’OMS à l’exception de Niamey qui est dans une situation dite moyenne. Ce qui prouve que la situation est très préoccupante pour cet indicateur au Niger. La situation est beaucoup plus aggravée dans les régions de Maradi et de Zinder qui affichent des prévalence au-dessus de la moyenne nationale.

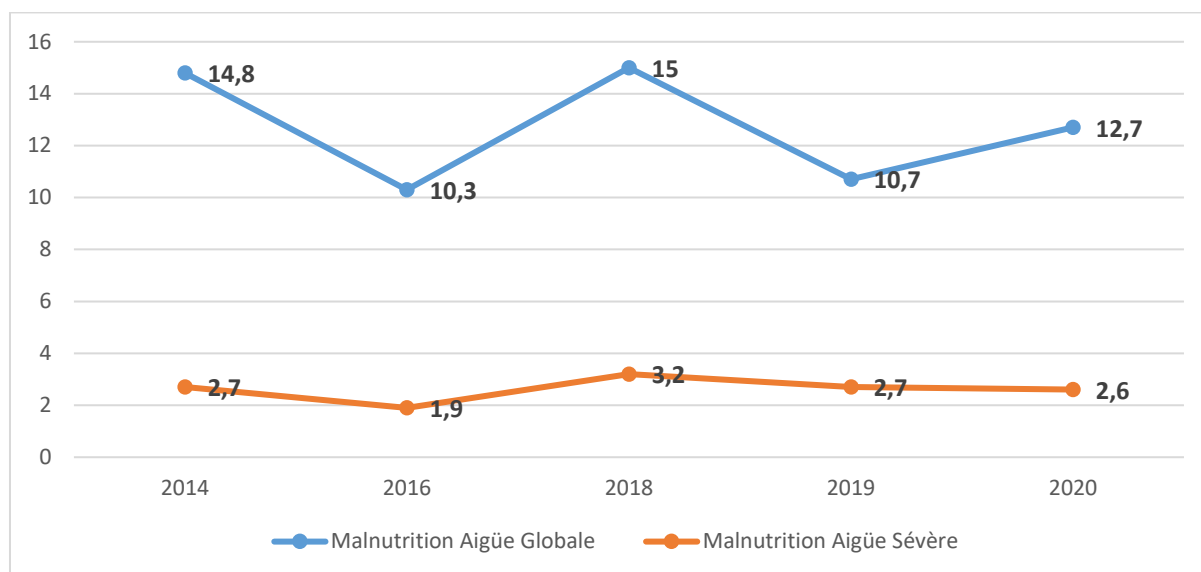
Selon l’étude sur les tendances régionales de la malnutrition réalisée par l’INS, publiée en janvier 2020, il ressort que la forte fécondité serait parmi les principaux freins de lutte contre la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq (5) ans. Cette interprétation semble se confirmer pour les régions de Maradi et de Zinder.

La tendance régulière à la baisse de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq (5) ans à Niamey révèle qu’il n’y a pas de fatalité dans la lutte contre ce fléau au Niger ».

➤ **Indicateur 2.2.2 : La prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l’enfant définies par l’OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation).**

La prévalence de la malnutrition (indice Poids/taille) permet d’identifier les enfants souffrant de sous-nutrition actuelle ou aiguë. L’évolution de cet indicateur est présentée dans le graphique ci-dessous :

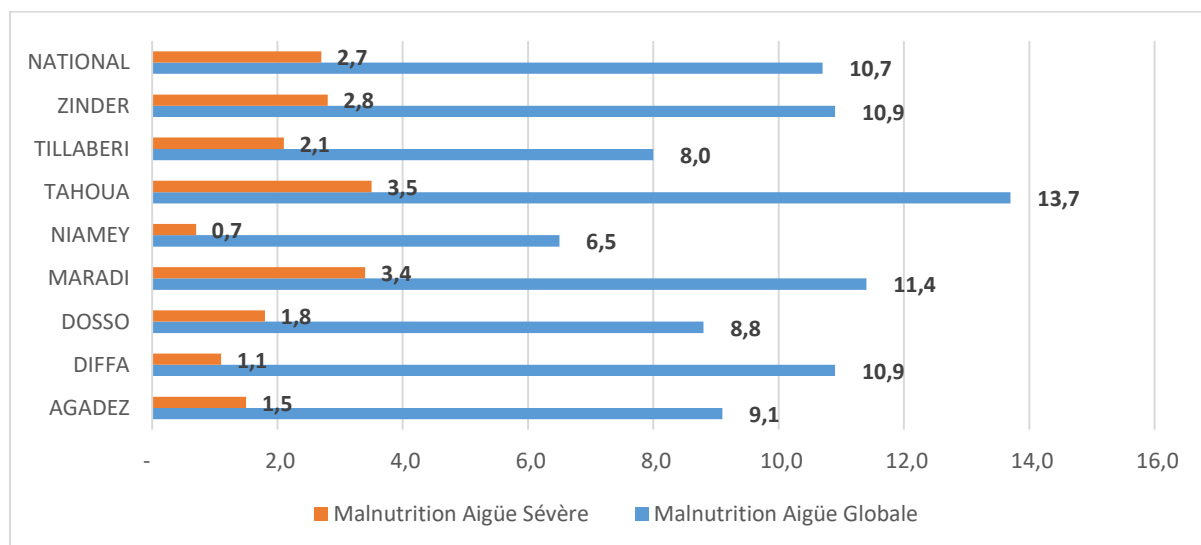
Graphique 9: Evolution de la prévalence de la malnutrition aigüe de 2014 à 2020



Source : Enquêtes SMART/INS

La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2020, passant de 14,8% en 2014 à 10,3% en 2016 puis à 15% en 2018 pour s'établir à 12,7% en 2020. Cette évolution pourrait s'expliquer par les périodes d'abondance et de soudures. La moyenne sur la période s'est établie à 12,7%, supérieur au seuil élevé d'alerte de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé publique. Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe sévère, elle a fluctué sur la période pour s'établir à 2,6% en 2020. Ce niveau est supérieur au seuil d'urgence de 2% fixé par l'OMS. Toutefois, des disparités existent entre les régions.

Graphique 10: Evolution de la prévalence de la malnutrition en 2020 par régions



Source : Enquêtes SMART/INS

En 2020, la prévalence de la MAG selon la région, varie de 6,5% à Niamey (valeur la plus petite) à 13,7% Tahoua (valeur de la plus grande). La prévalence de la MAS a connu la même tendance avec 0,7% à Niamey et 3,5% à Tahoua.

L'augmentation de la MAG en 2020 serait en lien avec les mesures de prévention contre la propagation du coronavirus (restrictions de mouvement, fermeture des frontières, isolement de la ville de Niamey etc.), la fermeture de la frontière avec le Nigeria, la crise pastorale dans les régions de Diffa, Agadez et nord Maradi et les inondations.

Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 2.3.1 et 2.3.2

➤ **Indicateur 2.3.1 : Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière (Productivité des petits producteurs alimentaires)**

L'indicateur se réfère à la valeur de la production par unité de travail exploitée par des producteurs à petite échelle. Cet indicateur a été calculé par la FAO en se basant sur les résultats de l'Enquête nationale 2011 sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture menée par l'Institut national de statistique (INS). Selon les calculs, la productivité des petits producteurs alimentaires au Niger est bien en dessous de celle des producteurs alimentaires à plus grande échelle. En 2011, la production agricole par jour de travail des petits producteurs alimentaires était 5,22 dollars internationaux constants de 2011, tandis que la production équivalente des grands producteurs s'élevait à 10,68 dollars. Trois ans plus tard, en 2014, la productivité de tous les producteurs alimentaires semble avoir chuté de manière considérable. Toutefois, la production agricole par jour de travail des petits producteurs, 3,86 dollars internationaux constants de 2011, continuait à être inférieure à celle des producteurs plus grands (4,25 dollars).

➤ **Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone (Revenus des petits producteurs alimentaires)**

Cet indicateur a été calculé par la FAO sur la base de données de l'Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture qui a été menée par l'INS. Ainsi, les résultats démontrent que le revenu moyen des petits producteurs alimentaires au Niger est bien en dessous de la productivité des producteurs alimentaires à plus grande échelle. En 2011, le revenu moyen provenant de l'agriculture était 216 dollars internationaux constants pour les petits producteurs alimentaires, tandis que le revenu moyen des grands producteurs s'élevait à 548 dollars. Trois ans plus tard, en 2014, la disparité entre les revenus de petits et des grands producteurs alimentaires augmentait encore plus : 270 dollars pour les petits producteurs contre 634 dollars pour les producteurs plus grands.

Cible 2.a : Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

Cette cible est mesurée à travers deux indicateurs : 2.a.1 et 2.a.2

➤ **Indicateur 2.a.1 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques (Investissements publics dans le secteur agricole)**

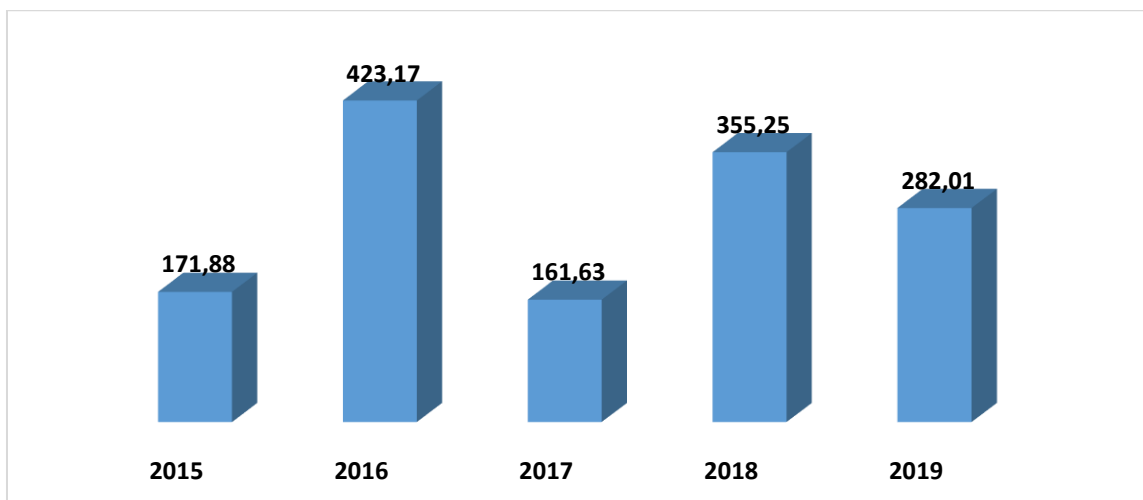
L'indice d'orientation agricole (AOI) pour les dépenses gouvernementales est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses gouvernementales, divisé par la part de l'agriculture dans le PIB, où Agriculture se réfère aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la chasse et à l'exploitation forestière.

Cet indicateur a connu une évolution entre 2015 et 2017 passant de 11,7 à 13,35 en 2016 selon les données de 2020 de la Direction des Statistiques du Ministère en charge des Finances.

➤ **Indicateur 2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole.**

Il s'agit de l'aide publique totale au développement (APD) allouée au secteur agricole.

Graphique 11: Evolution des apports publics alloués au secteur agricole (en millions de dollars)



Source : OCDE, 2020

L'analyse du graphique révèle une évolution en dents de scie des apports publics alloués au secteur agricole entre 2015 et 2019. En effet, le total de ces apports est passé de 171,88 millions de dollars US à 282,01 millions de dollars US, avec un pic de 423,17 millions de dollars US en 2016 en lien avec les efforts réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'initiative 3N.

4.2.2 Défis et enjeux nouveaux

- L'accroissement et la diversification de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
- La transformation des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ;
- La promotion des changements de comportement en matière de nutrition à travers des actions d'Information, d'Education et de Communication ;
- La préservation et l'amélioration des races locales par la mise en place des centres de multiplication des races bovines et le renforcement du plan de sélection de races et d'amélioration génétique.

➤ Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

Plusieurs actions ont été menées en matière d'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle à travers l'élaboration et la mise en place de plusieurs politiques et programmes. C'est l'exemple de l'Initiative 3N, qui est une stratégie durable et globale face à l'insécurité alimentaire. Cette initiative est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le second couvre la période 2016-2020. Ce second plan a pour but de poursuivre la mise en œuvre de l'I3N en vue d'atteindre l'objectif global de « Faim Zéro en 2021 ». Ce plan d'actions et le Programme intégré de résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle accordent une priorité à la question de la maîtrise de l'eau, la protection de l'environnement et la restauration des terres dégradées, la maison du paysan pour la fourniture des services aux producteurs, la promotion des chaînes de valeurs, la gestion intégrée et durable des ressources naturelles, la prévention et la prise en charge de la malnutrition. Dans le souci d'améliorer l'appui aux producteurs, plusieurs initiatives ont été mises en place. Il s'agit entre autre du Fonds d'Investissement pour la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), de la Politique nationale de Sécurité Nutritionnelle (PSN), du Plan de réforme du secteur des engrais et du Système National de Conseil Agricole (SNCA).

Les mesures ont également concerné : (i) le renforcement de la mobilisation communautaire autour de la problématique de la malnutrition afin d'améliorer le dépistage et le référencement des enfants malnutris vers les centres de santé ; (ii) le renforcement de la surveillance nutritionnelle à travers la fonctionnalité régulière des sites sentinelles et l'analyse régulière des données de routine dans les zones où les prévalences de malnutrition sont élevées et (iii) le renforcement des activités de supplémentation et de déparasitage de routine.

4.3. OBJECTIF 3 : DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS

Pour cet objectif, 4 cibles ont été priorisées, auxquelles s'ajoutent 3 autres liées à la mise en œuvre, soit un total de 7 cibles et 15 indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées dans les paragraphes ci-dessous.

4.3.1. Situation et tendances

La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a connu une baisse de 1,53 point de pourcentage en 2016 et 2020 et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 126 à 95 décès pour mille entre 2015 et 2018. Le taux de mortalité néonatale a connu une baisse considérable de 24 pour mille en 2012 à 7,3 pour mille en 2019. L'incidence du VIH/SIDA a connu une amélioration de 0,06 point de pourcentage entre 2015 et 2018 en s'établissant à 0,01% en 2018. L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants et celui du Paludisme, se sont dégradées en passant de 0,61 en 2015 à 0,9 en 2018 pour le premier et de 160,48 en 2015 à 198,02 en 2020 pour le second ; tandis que le taux d'utilisation de la contraception moderne a connu une évolution significative de 22,96 points de pourcentage sur la période 2016-2020 et le taux de couverture vaccinale s'est établi à 100% depuis 2018.

Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle en-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

➤ **Indicateur 3.1.1 : le taux de mortalité maternelle.**

Le taux de mortalité maternelle est de 520 décès pour 100 000 naissances selon l'enquête ENISED 2015. Selon les estimations de l'INS, ce taux connaîtrait une baisse pour s'établir à 512,6 en 2017 et 505 en 2018. Cela pourrait s'expliquer par l'amélioration de l'accès aux services de santé maternelle, notamment la gratuité de la césarienne et les consultations prénatales.

➤ **Indicateur 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.**

La proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est passé de 39,06% en 2016 à 37,53% en 2020. Une légère baisse est observée malgré les efforts réalisés dans le cadre de l'accroissement de la couverture en formations sanitaires (le taux de couverture sanitaire est passé de 50,13% en 2017 à 52,74% en 2020), mais aussi en terme de recrutement du personnel de santé (1750 agents profils confondus recrutés entre 2017 et 2020). L'amélioration de ces indicateurs est en partie due par les interventions des volontaires des relais communautaires. Dans les zones d'intervention des volontaires, 60,21%⁸ des accouchements sont assurés par des volontaires. La mise en œuvre de la loi sur le volontariat au Niger, adoptée en mars 2014, contribuera à renforcer les interventions en cours.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Cette cible est mesurée à travers deux indicateurs à savoir le 3.2.1 et le 3.2.2.

⁸ Contributions du volontariat à l'atteinte des ODD

➤ **Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.**

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 126 (pour 1000 naissances vivantes) en 2015 (enquête ENISED 2015). Selon les estimations de l'INS, ce taux serait resté stable à 95 pour les années 2017 et 2018. La baisse de ce taux serait due entre autres à : (i) des interventions à haut impact (approche communautaire (PCIME)) ; (ii) la mise en œuvre de la gratuité des soins ; (iii) le renforcement des soins prénataux obstétricaux et néonataux d'urgence ; (iv) l'amélioration de la couverture sanitaire ; (v) la mise en œuvre des initiatives à résultats rapides ; (vi) les sorties foraines et mobiles ; (vii) la généralisation de la prise en charge intégrée de la mère et de l'enfant ; (viii) l'amélioration de l'état vaccinal des enfants de 0 à 24 mois et (ix) le renforcement des capacités du personnel de santé.

➤ **Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale**

Le taux de mortalité néonatale était à 24 pour mille en 2015 selon l'ENISED 2015. Les données récentes ne sont pas disponibles car l'étude n'est pas réalisée.

Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Cette cible est mesurée à travers 5 indicateurs à savoir : 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 et 3.3.5

➤ **Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population.**

Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas par population à risque dans une période de temps donnée. L'objectif final de la lutte mondiale contre le sida est de réduire le nombre de nouvelles infections à moins de 200 000 en 2030. Suivre l'évolution du nombre de nouvelles infections dans le temps permet de mesurer les progrès accomplis par rapport à cet objectif. Cet indicateur est l'un des 10 indicateurs mondiaux figurant dans les lignes directrices unifiées sur les informations stratégiques de l'OMS.

L'incidence du VIH/SIDA a connu une amélioration entre 2015 et 2018, passant de 0,07% en 2015 à 0,01% en 2018. Les proportions d'adultes et d'enfants infectés du VIH/SIDA sous ARV ont progressé respectivement de 53,3% en 2017 à 52,4% en 2020 pour les adultes (15 ans et plus) et de 39,3% à 44,4% pour les enfants (< 15 ans) au cours de la même période. Le nombre de personnes (adultes et enfants) vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV s'est établi à 20427 en 2019. Ces résultats sont dus aux efforts réalisés concernant : (i) la création de plusieurs sites prescripteurs pour la prise en charge des personnes infectées et pour la Prévention de Transmission Mère-Enfant (PTME) ; (ii) le renforcement du suivi de la file active (mission du niveau centrale dans tous les sites prescripteurs) ; (iii) la modification du protocole (testé-traité) ; (iv) la mise à disposition des ARV et (v) la mise en œuvre du cadre stratégique national de lutte contre les IST VIH-SIDA. Si cette tendance se maintient, le Niger pourrait atteindre l'objectif 0 nouvelle infection en 2030.

Tableau 2: Evolution de l'Incidence du VIH/SIDA selon certaines caractéristiques de 2015 à 2018

	Caractéristiques	2015	2016	2017	2018
Populations clés	Homme Sexuel Homme (HSH)	2,04	1,75	1,53	1,43
	CPS	0,1	0,09	0,08	0,08
	Professionnelle du sexe	2,69	2,51	2,38	2,01
	population carcérale	0,38	0,32	0,28	0,18
	Autre pop féminine	0	0	0	0
	Autre pop masculine	0,01	0,01	0,01	0,01
National		0,07	0,07	0,08	0,01

Source : CISLS

Par ailleurs, selon l'étude réalisée en 2016 par Handicap International et la Fédération Ouest Africaine des Personnes Handicapées, sur l'inclusion des personnes handicapées dans la stratégie VIH de 6 pays d'Afrique de l'Ouest à travers la promotion de leurs droits, le taux de prévalence du VIH chez les Personnes Handicapées est de 0,7%. Ce taux est encore plus élevé chez les hommes (0,9%) que chez les femmes (0,4%).

➤ **Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants**

L'incidence de la tuberculose pour 1000 habitants a évolué en dents de scie entre 2015 et 2018. Elle est passée de 0,61 en 2015 à 0,52 en 2016 avant de connaître une dégradation pour s'établir à 0,9 en 2018. Toutefois, le taux de succès thérapeutique de la tuberculose s'est amélioré entre 2017 et 2020, passant de 81,03% à 83,65%. Aussi, le nombre de nouveaux cas de tuberculose est passé de 10364 cas en 2015 à 10839 pour 100 000 habitants cas en 2018. Cette évolution s'explique par : (i) la mise en œuvre du Programme National de Lutte contre la Tuberculose à travers la disponibilité des médicaments, des réactifs et consommables de laboratoire ; (ii) la gratuité des diagnostics et du traitement ; (iii) la mise en place de 230 centres de dépistage et de 525 centres de traitement ; (iv) l'acquisition de 43 microscopes à fluorescence, de 153 microscopes ordinaires, de 20 machines « genexpert » et de 28 radios mobiles.

Toutefois, des disparités existent entre les régions en matière d'évolution des nouveaux cas de tuberculose au Niger. La région de Tahoua se positionne en tête avec 3111 nouveaux cas en 2018 contre 1338 en 2015 et la région d'Agadez enregistre les plus petites valeurs avec 279 cas en 2018 contre 276 en 2015.

Tableau 3: Evolution des nouveaux cas de tuberculose par région de 2015 à 2018

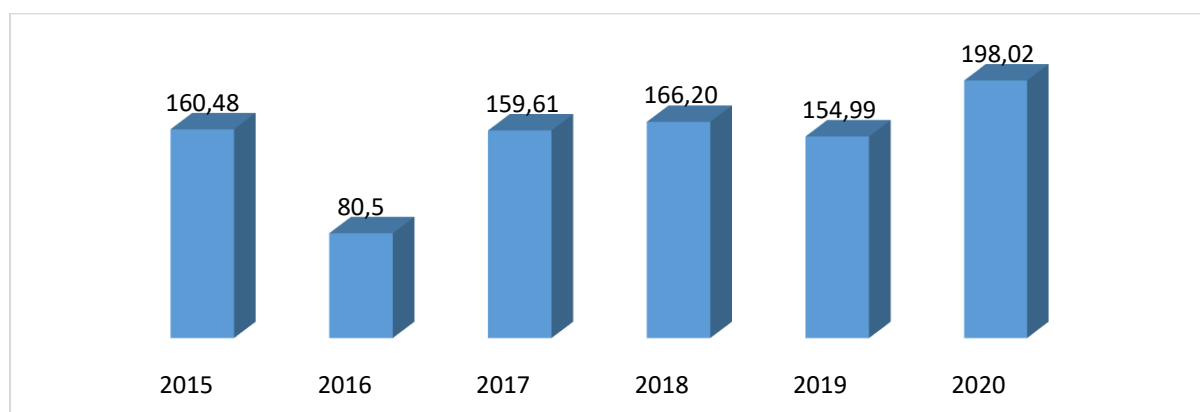
Nouveaux cas de tuberculose	2015	2016	2017	2018
Agadez	276	314	294	279
Diffa	346	425	409	428
Dosso	1272	1110	1236	1315
Maradi	1338	1176	1344	1347
Tahoua	2961	2947	2932	3111
Tillabéri	1537	1526	1646	1685
Zinder	1099	1105	1226	1205
Niamey	1535	1328	1331	1469
Niger	10364	9931	10418	10839

Source : MSP, DS

➤ **Indicateur 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants.**

Il désigne le nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an. Le graphique ci-dessous donne l'ampleur de cette situation en 2015 et 2020.

Graphique 12: Incidence du paludisme pour 1 000 habitants de 2015 à 2020



Source : MSP, DS

L'incidence du paludisme pour 1000 habitants s'est dégradée entre 2015 et 2020. En effet, elle est passée de 160,48 en 2015 à 198,02 en 2020, soit une dégradation de 37,54 points de pourcentage, pour une norme recommandée de 10.000 cas pour 100.000 habitants. L'augmentation des cas en 2020 peut s'expliquer par une pluviométrie importante enregistrée au Niger qui a favorisé le développement important de gîtes larvaires. Cette évolution est préoccupante malgré les efforts réalisés en terme de campagnes de chimio-prévention du paludisme avec : (i) la distribution de moustiquaires imprégnées de longue durée d'action et (ii) l'offre des quatre doses d'AQ-SP aux enfants de 3 à 59 mois.

➤ **Indicateur 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants.**

Le nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée est estimé à partir de la prévalence des anticorps totaux contre l'antigène de base de

l'hépatite B (Total anti-HBc) et l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg) positif chez les enfants de 5 ans, ajustés pour la conception de l'échantillonnage.

Le nombre de nouveaux cas déclarés est passé de 215 en 2015 à 804 cas en 2016. Des études réalisées au niveau de certains groupes de la population font état d'une prévalence variant entre 11 et 20% pour l'infection à hépatite B et 1 à 3% pour l'infection à hépatite C. Cela place le Niger parmi les pays hyper endémiques. La lutte contre cette maladie est organisée à travers un programme national spécifique.

➤ **Indicateur 3.3.5 : Nombre de personne pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires.**

Il s'agit du nombre de personnes nécessitant un traitement et des soins pour l'une des MTN ciblées par la Feuille de route de l'OMS et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et signalées à l'OMS. Le traitement et les soins sont largement définis pour permettre un traitement et des soins préventifs, curatifs, chirurgicaux ou de réadaptation.

Au niveau national, le pays a enregistré 3,92 millions de cas en 2015 contre 3,75 millions de cas en 2016. Les régions les moins touchées en 2016 sont Agadez et Diffa, avec respectivement 61 345 et 9 643 personnes, les groupes d'âges de populations les plus touchées sont celles de 1-4 an et de 25 ans et plus.

Par ailleurs, des campagnes de masse ont été organisées pour lutter contre les maladies tropicales négligées de 2017 à 2020. Il s'agit des campagnes de traitement de masse contre les maladies tropicales négligées (19 107 774 de personnes contre la bilharziose, 19 106 050 contre la filariose lymphatique, 12 646 955 pour le trachome et 21 105 303 des géo-helminthes). Aussi, des opérations foraines ont été réalisées pour la prise en charge des complications dues aux MTN contre la cataracte (55 818 personnes), le trichiasis (28 546 personnes), l'hydrocèle (1 229 personnes)

Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

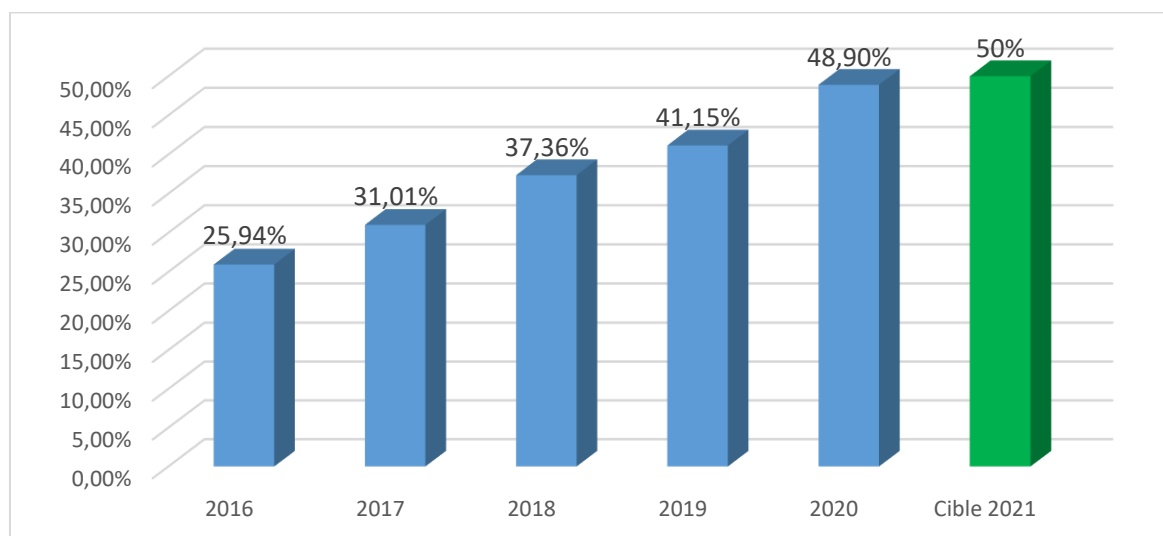
Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 3.7.1 et 3.7.2

➤ **Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale**

Les méthodes de contraception modernes sont autant des moyens pour lutter contre la mortalité maternelle que des moyens de contrôle de la fécondité et de planification des naissances. Leur utilisation est reconnue pour être efficace pour réduire le risque de mortalité et améliorer la santé de la mère et des enfants par l'espacement des naissances.

L'évolution du taux d'utilisation de la contraception moderne au Niger a connu une avancée significative entre 2016 et 2020. Cette évolution est présentée dans le graphique suivant :

Graphique 13: Evolution du taux de la contraception moderne de 2016 à 2020



Source : MSP/DS

L'analyse du graphique montre que le taux d'utilisation de la contraception moderne a évolué de manière significative sur la période 2016-2020, passant de 25,94% à 48,90%, soit une progression de 22,96 points de pourcentage. Si la tendance se maintient, la cible 2021 du PDES 2017-2021 de 50% pourrait être atteinte. Cette performance est due aux actions conjuguées de l'Etat et ses partenaires à travers notamment : (i) la mise à disposition des contraceptifs et autres consommables ; (ii) la mise en œuvre des stratégies impliquant les acteurs communautaires (RRI, DBC) et (iii) la formation de 5 422 agents en Santé de la Reproduction (SR) et en technologie contraceptive entre 2017 et 2020.

Toutefois, il est important de préciser que le rapport 2020 sur la Planification familiale révèle qu'en 2018, environ 20% des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans ont un besoin non satisfait en matière de contraception moderne au Niger. Les dépenses publiques en matière de planification familiale s'élèvent à 8,1 millions de dollars us.

➤ **Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge.**

C'est le rapport entre le nombre de naissances vivantes chez les adolescentes (10-14 ans et 15-19 ans) pour 1 000 femmes et le nombre total des adolescentes de même tranche d'âge au cours de l'année.

Au Niger, le taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge s'est établi à 146,2 en 2015 (ENISED). Ce taux c'est établi à 186 en 2016 selon les résultats de l'enquête PMA réalisée par l'INS.

Cible 3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 3.a.1

➤ **Indicateur 3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge).**

Les « produits du tabac fumé » comprennent la consommation de cigarettes, de bidis, de cigares, de chiroots, de tuyaux, de shisha (tuyaux d'eau), d'articles pour la coupe fine (roll-your-own), de krekets et de toute autre forme de tabac fumé, Les « utilisateurs actuels » comprennent des utilisateurs quotidiens et non quotidiens de tabac fumé ou sans fumée.

Le « tabac sans fumée » comprend le tabac humide, le bouchon, le tabac à priser, les dissolvables, le tabac sec, le gul, les feuilles lâches, les poudres rouges, les snus, les chimo, les gutkha, les khaini, les gudakhu, les zarda, les quiwam, les dohra, les tuibur, les naways, naas / naswar, Shammah, betel quid, toombak, pan (betel quid), iq'mik, mishri, tapkeer, tombol et tout autre produit de tabac renflé, retenu dans la bouche ou mâché.

Le taux de prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans est de 5,6% (toute forme de tabac confondue) selon l'Enquête sur le Tabagisme réalisée en 2016.

Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments.

Cette cible est suivie à travers Trois indicateurs 3.b.1 et 3.b.2

➤ **Indicateur 3.b.1 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne.**

Cet indicateur n'est pas actuellement calculé par le système statistique national.

➤ **Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base.**

Il s'agit de l'aide publique au développement nette totale (APD) consacrée à la recherche médicale et à la santé de base. Toutefois, les données disponibles concernent la recherche médicale dont l'évolution est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 4: Evolution de l'Aide Publique au Développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en million de F CFA)

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019
Montant total de l'Aide Publique au Développement consacré à la recherche médicale aux soins de santé de base	2 457,4	4 378	2 659,8	4 444	3 450,15

Source : OCDE

L'analyse du tableau montre que le Montant total de l'Aide Publique au développement consacré à la recherche médicale aux soins de santé de base a connu une évolution en dents de scie entre 2015 et 2019. La moyenne de cet indicateur s'établit à 3478 millions de F CFA sur la période.

Cible 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

➤ **Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé**

Le ratio personnel de santé/habitants est un indicateur de l'offre notamment de la couverture du système de santé.

Le tableau ci-dessous donne le ratio des différentes catégories d'agents de santé.

Tableau 5: Evolution des ratios personnel de santé 2018 et 2019

Densité	2018	2019	Normes OMS
Médecins	1/32.419	1/23.148	1/10.000 habitants
Infirmiers	1/3.227	1/3.675	1/5.000 habitants
Sages-femmes	1/4.046	1/4.735	1/5.000 FAP

Source : DS, 2019, MSP

Il ressort que quelle que la norme OMS est respectée pour les infirmiers et les sages-femmes. Par contre pour le cas des médecins, le ratio est nettement en deçà de la norme recommandée par l'OMS.

Par ailleurs, la part des dépenses de santé dans les dépenses budgétaires totales a plus que doublé en passant de 5% en 2016 à 11% en 2018 dépassant la cible du Programme de Renaissance 10%. Toutefois, cette performance demeure en deçà de l'engagement des chefs d'Etat africains à Abuja en 2001 qui est de 15%.

4.3.2 Défis et enjeux nouveaux

- L'accroissement de la couverture sanitaire ;
- La résilience des populations face aux effets de la pandémie de la COVID-19 ;

- La disponibilité des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- La participation effective des collectivités territoriales dans le financement de la santé ;
- Le remboursement à temps de la gratuité des soins ;
- L'opérationnalisation des organes de participation communautaire.

➤ **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**

Pour améliorer l'état de santé de la population, plusieurs actions ont été menées, dont :

- L'extension de la couverture sanitaire du pays, le Programme Elargi de Vaccination (PEV) de routine et les campagnes de vaccination ;
- La mise en œuvre des interventions à haut impact (approche communautaire (PCIME)) ;
- L'intensification de la lutte contre les différentes formes de malnutrition et les campagnes de distribution de vitamine A et moustiquaires imprégnées ;
- La gratuité des consultations prénatales, des césariennes et des soins des enfants de moins de 5 ans ;
- La gratuité des méthodes contraceptives modernes et l'offre de la Planification Familiale à tous les niveaux du système de santé et au niveau communautaire ;
- L'amélioration de la santé de la reproduction liée à l'accroissement des centres de santé et du nombre de personnel de santé ;
- La sensibilisation des populations pour le suivi de la grossesse dans les centres de santé ainsi que sur l'importance de l'accouchement assisté par un personnel qualifié ;
- Le renforcement des campagnes de dépistage et de prise en charge des malades, de conscientisation, d'éducation et de sensibilisation pour un changement de comportement ;
- La mise en place d'un système de gestion intégré et efficace de la chaîne d'approvisionnement et la mise en œuvre effective du plan de sécurisation des produits de la Santé de la Reproduction (SR) ;
- Le développement des médecines alternatives et promotion de la pharmacopée traditionnelle ;
- L'accroissement de la disponibilité et de l'accès aux médicaments.

4.4 OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Pour cet objectif, cinq cibles dont trois prioritaires et deux de mise en œuvre, ont été retenues.

4.4.1. Situation et tendances

Sur la période 2016-2020, le Niger a enregistré un taux de croissance moyen du PIB de 4,98%. Cette croissance est beaucoup plus portée par le développement agricole et celui des infrastructures économiques. Toutefois, cette dynamique de croissance a été fortement impactée par la pandémie du Covid-19, entraînant une chute du taux de croissance à 1,2% en 2020 pour une estimation initiale de 6%.

Le taux de chômage au sens du BIT, selon les données de l'ERI-ESI 2017/2018, s'est établi à 7,9%.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 8.1.1

➤ **Indicateur 8.1.1 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant**

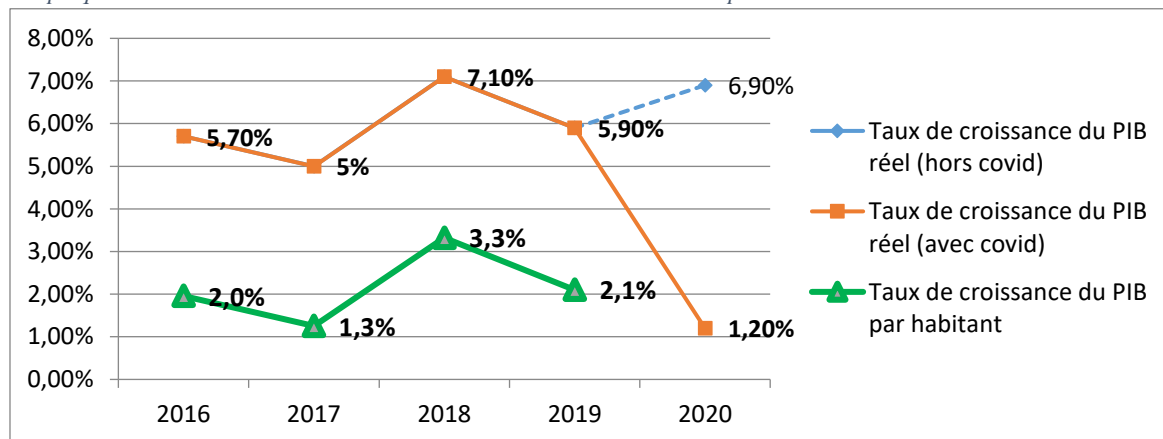
Sur la période 2016-2020, le taux de croissance du PIB réel annuel moyen s'est établi à 4,98%, pour une projection sans COVID de 6,12%, ce qui a éloigné le Niger de l'objectif de 7%. Les activités les plus touchées, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois, ont été celles de transport, d'hôtellerie, du commerce et des services connexes.

Quant au taux de croissance annuel moyen du PIB réel par tête, il s'est établi à 2,2% sur la période 2016-2019. Un autre fait marquant qui ressort de l'analyse de l'évolution du taux de croissance du PIB réel est que ses fluctuations sont de moins en moins marquées par les sécheresses répétitives. Il s'agit là, d'un résultat probant de la mise en œuvre de l'initiative 3N avec notamment le développement des cultures irriguées.

Le graphique n°1 montre que le PIB réel global et le PIB réel par habitant évoluent dans le même sens. L'écart entre les deux courbes illustre dans quelle mesure l'accroissement démographique⁹ réduit le rythme de croissance du PIB réel par habitant.

⁹ Le taux de fécondité est de 7 enfants par femme et il est le plus élevé dans l'espace UEMOA et aussi dans le monde.

Graphique 14: Evolution du Taux de croissance du PIB réel et du PIB réel par habitants



Source : Etabli sur la base des statistiques de l'INS

En outre, en 2020, l'économie nigérienne, à l'instar de la plupart des pays en développement, a connu une décélération compte tenu de la pandémie du covid-19 et de la fermeture des frontières avec le Nigeria. Cela a entraîné une perte des revenus des entreprises et des ménages non agricoles liée au repli des activités de transport, d'hôtellerie, du commerce et des services connexes. Cette situation a détérioré le pouvoir d'achat des agents économiques et aussi occasionné une perte des recettes fiscales à hauteur de 199 milliards de FCFA (environ 398 millions de dollars), soit 18,4% du PIB.

Au niveau de l'emploi, les pertes qui résulteraient de la pandémie du covid-19 ont été évaluées à 3.273 emplois, sur un effectif potentiel de 797 956 emplois salariés prévus pour l'année 2020.

En pourcentage de l'effectif potentiel, le taux de perte d'emplois était situé à 4,3% pendant le deuxième trimestre de 2020.

Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 8.3.1.

➤ **Indicateur 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.**

Selon l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017-2018, la proportion de l'emploi informel non agricole était de 89%, dont 88,2% chez les hommes et 90,3% chez les femmes. Cela signifie qu'approximativement neuf emplois sur dix (89%) sont informels. Par ailleurs 75,9% des emplois sont vulnérables et un emploi sur quatre (26,2%) est précaire.

Cible 8.5 : D’ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 8.5.1 et 8.5.2

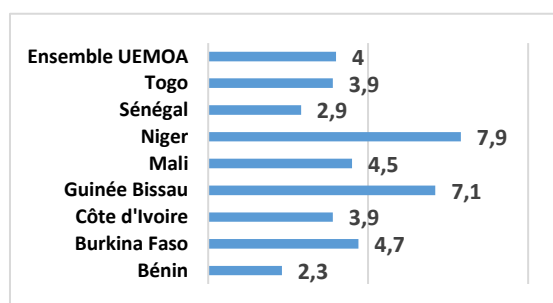
➤ **Indicateur 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap.**

Selon l’Enquête Régionale Intégrée sur l’Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017/2018, la Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes est de 948,9 FCFA dont 994,6 FCFA chez les hommes et 798,6 FCFA chez les femmes, soit une différence de 196 FCFA entre les deux sexes.

➤ **Indicateur 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap**

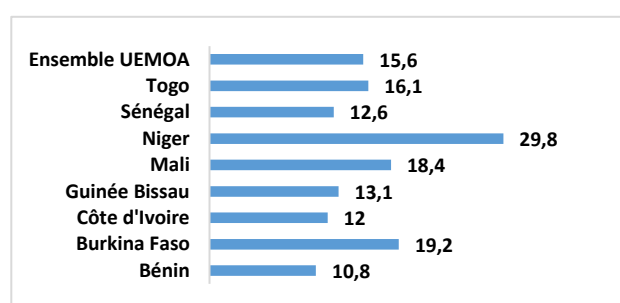
Selon les données de l’ERI-ESI 2017/2018, l’analyse de la sous-utilisation de la main d’œuvre en termes de taux de chômage au sens du BIT fait ressortir un taux de chômage de 7,9% au Niger. Il était plus élevé chez les hommes (8%) que chez les femmes (7,7%). Selon le groupe d’âges, le chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-24 ans avec 17,3% que ceux âgés de 15-34 ans (12,2%).

Graphique 15: Evolution du taux de chômage 2017/2018



Source : ERI-ESI 2017/2018

Graphique 16: Evolution du taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail 2017/2018



Source : ERI-ESI 2017/2018

Comparativement à l’ensemble des pays de l’espace UEMOA, le Niger présente le taux de chômage le plus élevé avec 7,9% (graphique 2). Aussi, est-il important de souligner que selon le graphique 4, le Niger enregistre le taux de chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail le plus élevé (29,8%) suivi du Burkina (19,2%) et du Mali (18,4%).

Avec les mesures restrictives, difficiles, mais nécessaires pour freiner l’évolution de la COVID-19, le taux de chômage connaîtrait une hausse à partir de 2020.

Cible 8.a. Accroître l’appui apporté dans le cadre de l’initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l’intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l’assistance technique liée au commerce

en faveur des pays les moins avancés.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 8.a.1

➤ **Indicateur 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.**

L'aide pour le commerce représente les décaissements totaux de l'aide publique au développement (APD) qui sont considérés comme des aides au commerce. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

En effet, le montant total de décaissement effectué dans le cadre de l'Initiative Aide pour le Commerce est passé de 864 988 463 F CFA en 2016 à 343 667 306 F CFA en 2018, soit une baisse considérable de l'ordre de 400 millions de francs CFA.

Les principaux donateurs de l'aide pour le commerce en 2018 sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 6: Principaux donateurs de l'aide pour le commerce en 2018

Partenaires	Montants (million de dollars)	%
IDA	135.9	48
UE	67.8	24
France	14.7	5
OPEC	11.0	4
USA	10.4	4

Source: OECD, DAC-CRS Aid Activities Database

L'IDA et les institutions de l'union Européenne restent les plus grands donateurs, les montants donnés par ces deux partenaires reprennent 72% du montant total de l'aide au commerce pour le Niger.

Les trois domaines prioritaires sont :

- Accès au financement : facilité l'accès au financement pour les activités commerciales
- Facilitation du commerce : un désenclavement interne et externe des marchés notamment grâce à l'amélioration de la logistique et à l'assouplissement des entraves à la circulation des biens et services
- Diversification des exportations : accroître l'offre des biens et services faisant l'objet de commerce.

Cette aide a été orientée principalement dans les secteurs de l'agriculture, forêt et pêche, et de la production et la fourniture d'énergie, pour plus de 69% des fonds destinés à l'aide au commerce. Pour le Niger, le secteur agricole représente un créneau porteur pour l'offre d'exportation et plusieurs produits font l'objet d'une demande internationale sans cesse croissante.

Tableau 7: Répartition de l'Aide Publique au Développement (APD) par secteur d'activité

Rubriques	Montant (millions de \$ US)	En %
Politique et réglementation commerciales	0,5	0,18%
Facilitation du commerce	2,14	0,76%
Transport et stockage	28,08	9,92%
Communications	26,93	9,51%
Production et fourniture d'énergie	68,22	24,09%
Services aux entreprises et autres services	2,24	0,79%
Services bancaires et financiers	2,56	0,90%
Agriculture, forêt et pêche	128,1	45,24%
Industrie	7,5	2,65%
Mines et exploitation minière	16,86	5,95%
Tourisme	0	0,00%
Ajustement lié au commerce	0	0,00%
Total	283,13	100,00%

Source: OECD, DAC-CRS Aid Activities Database

➤ **Indicateur 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB**

Cet indicateur (en pourcentage du PIB) passe de 0,015% en 2015 à 0,017% en 2016 pour atteindre 0,082% en 2017.

4.4.2 Défis, les enjeux nouveaux

- La réalisation d'un taux de croissance annuel d'au moins 7% nécessaire pour la réduction de la pauvreté ;
- La résilience de l'économie face aux catastrophes naturelles et aux fluctuations des cours des matières premières ;
- La diversification de l'économie et le développement des chaînes de valeur ;
- L'amélioration de la balance commerciale
- La formalisation du secteur informel ;
- La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

➤ **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**

- La mise en œuvre des plusieurs cadres stratégiques notamment le PDES 2017-2021, la Politique Nationale de l'Emploi, la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes ;
- Les reformes entreprises dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ;
- Les reformes entreprises dans le cadre de l'assainissement des finances publiques ;

- La formulation et l'adoption du PPTD du Niger dans le cadre de l'agenda du travail décent.

4.5 OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

4.5.1. Situation et tendances

L'indice de Gini qui mesure la répartition des revenus, est passé de 0,325 en 2014 à 0,371 en 2019 traduisant l'accentuation des inégalités des revenus. Toutefois, les inégalités sont moindres par rapport à certains pays, notamment le Bénin (0,478 en 2015), le Togo (0,43 en 2015) ou encore la Côte d'Ivoire (0,42 en 2015). Au Niger, la proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen est de 19% en 2019. Cependant, il est important de souligner qu'il y a des disparités entre les régions et les milieux de résidence. En effet, ces inégalités sont plus prononcées dans les régions de Maradi, Zinder, Dosso et Tillabéri qui ont des proportions les plus élevées (supérieures à la moyenne nationale) avec respectivement 24,9% ; 23,5% ; 22,8% et 20,8%. Aussi, une différence de l'ordre de 19,4 points de pourcentage est observée entre le milieu rural et le milieu urbain.

Pour réduire les inégalités entre les pays et en leur sein, trois cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays auxquelles s'ajoute une cible de mise en œuvre.

Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 10.1.1

➤ **Indicateur 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.**

Le taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres est passé de 4,2% en 2014 à 3,2% en 2019, soit une baisse de 1 point de pourcentage. De même, le taux de croissance des dépenses des ménages pour l'ensemble de la population a connu une baisse passant de 7,5% en 2014 à 5,5% en 2019.

Tableau 8: Taux de croissance du revenu par habitant (%) entre 2014 et 2019

Indicateurs	2014	2019
Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	4,2%	3,20%
Taux de croissance des dépenses des ménages pour l'ensemble de la population	7,5%	5,50%

Source : ECVMA 2014 et EHCVM 2018/2019

Cette tendance baissière pourrait s'expliquer par : (i) les effets positifs de l'Initiative 3N¹⁰ ; (ii) les opérations d'assistances aux personnes vulnérables ; (iii) les actions d'autonomisation des femmes et des jeunes. Cela contribue à la réduction de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2) surtout en milieu rural.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 10.2.1

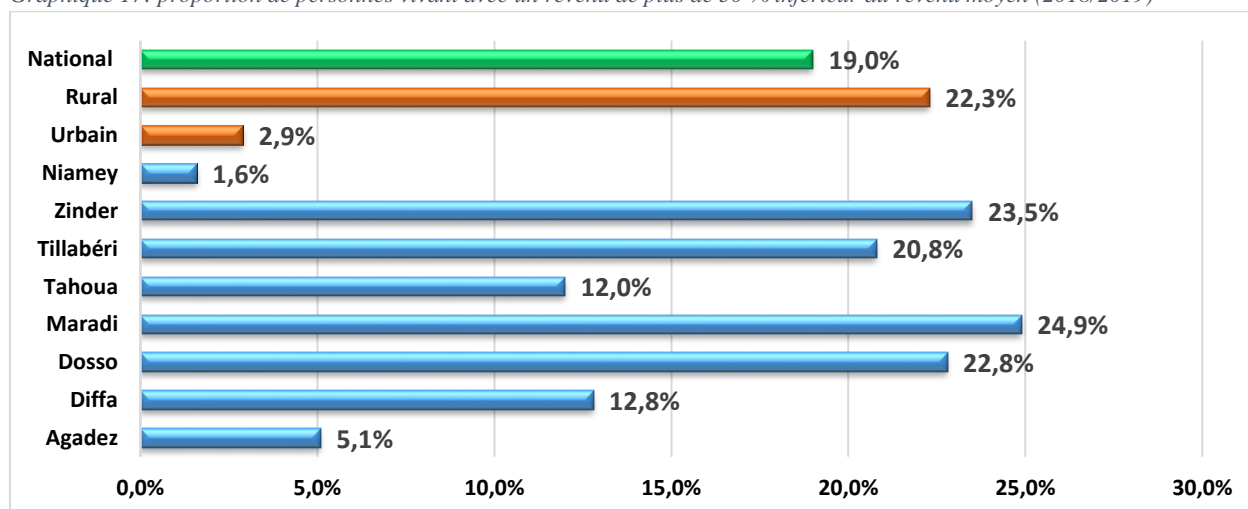
➤ **Indicateur 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap**

Au Niger, la proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, est de 19% en 2019 au niveau national. Toutefois, il est important de souligner qu'il y a des disparités entre les régions et les milieux de résidence.

En effet, ces inégalités sont plus prononcées dans les régions de Maradi, Zinder, Dosso et Tillabéri qui ont des proportions les plus élevées (supérieures à la moyenne nationale) avec respectivement 24,9% ; 23,5% ; 22,8% et 20,8%. Ces inégalités pourraient s'expliquer par : (i) l'insuffisance d'opportunités économiques ; (ii) le taux de fécondité élevé ; (iii) les pesanteurs socio-culturelles et (iv) l'insécurité dans la région de Tillabéri.

Aussi, faut-il souligner que la majorité des personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen se trouve en milieu rural avec 22,3% contre 2,9% en milieu urbain, soit une différence de 19,4 points de pourcentage. Cette disparité s'explique notamment par la pratique de l'agriculture de subsistance en milieu rural.

Graphique 17: proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen (2018/2019)



Source : EHCVM 2018/2019

¹⁰ L'initiative 3N (les Nigériens Nourissent les Nigériens) est une politique agricole au Niger visant à lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle est en cours de mise en œuvre depuis 2012 et concoure à la mise en œuvre des ODD 1 et 2.

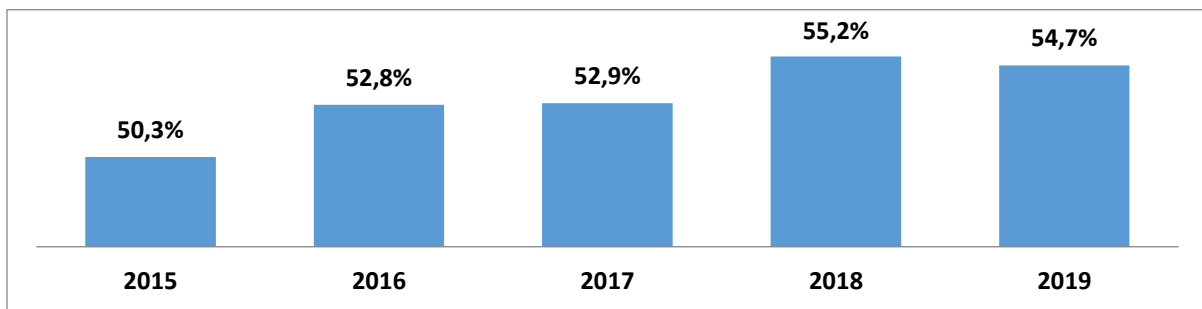
Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Cette cible est mesurée par l'indicateur 10.4.1

➤ **Indicateur 10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux**

Au cours de la période 2015-2019, la part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux, est passée de 50,3% en 2015 à 54,7% en 2019, soit une augmentation de 4,4 points de pourcentage. Cette tendance haussière est en lien avec l'évolution de la force du travail dont le taux d'accroissement tourne autour de 3,9% sur la période selon les statistiques de la banque mondiale. Toutefois, la légère baisse enregistrée entre 2018 et 2019 pourrait s'expliquer entre autres, par : (i) la mise en œuvre de la directive n°8/2002/CM relative aux mesures de promotion de la bancarisation ayant permis d'assainir le fichier des agents de l'Etat ; (ii) le départ à la retraite d'un nombre important des agents de l'Etat.

Graphique 18:Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux



Source : Comptes Nationaux, INS

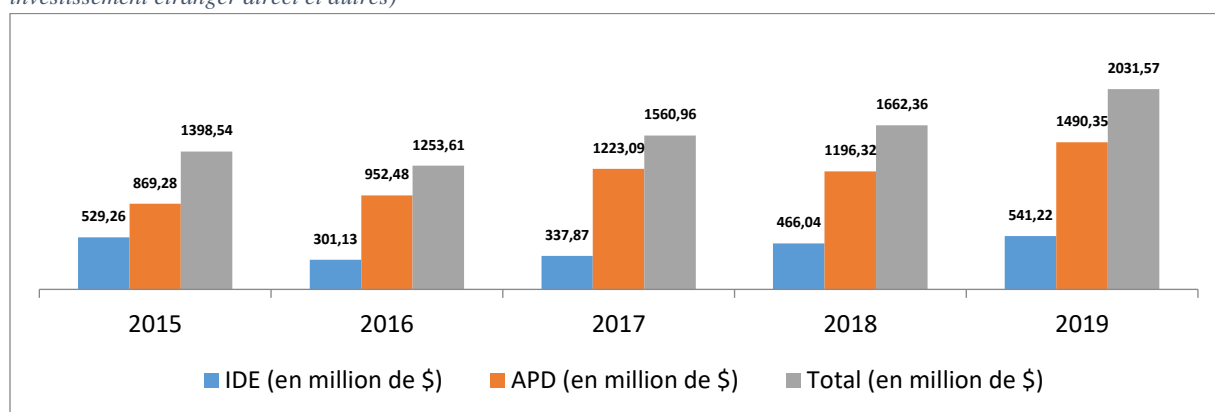
Cible 10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

Cette cible est mesurée par l'indicateur 10.b.1

➤ **Indicateur 10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)**

Le montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct) est passé de 1 398,54 millions de dollars en 2015 à 2031,57 millions de dollars en 2019, soit une augmentation de 45%. Cette augmentation est beaucoup plus portée par les aides publiques au développement (APD).

Graphique 19: Evolution du montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)



Source : Ministère du Plan

Cependant, il est important de souligner que la part des Investissements Directs Etrangers (IDE) a connu une baisse, passant de 38% en 2015 à 27% en 2019. En effet, la part moyenne des IDE (25%) sur la période 2016-2019 est largement inférieure à la situation de référence (38% en 2015).

Cible 10. D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 10.c.1

➤ **Indicateur 10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré**

4.5.2 Défis, les enjeux nouveaux

- L'accroissement des ressources allouées en vue de réduire les inégalités dans l'offre de services de base (santé, éducation, accès aux infrastructures, à l'eau potable, etc.) entre milieu rural et milieu urbain ;
- La maîtrise de la croissance démographique ;
- La réduction des inégalités en termes d'opportunités économiques ;
- L'élargissement de la classe moyenne.

➤ **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**

- L'adoption de la loi n°2018-22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de protection sociale et son décret d'application ;
- L'adoption de la loi n° 2019-62 du 10 décembre 2019 déterminant les principes fondamentaux relatifs à l'insertion des Personnes Handicapées ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;
- La poursuite des Réformes économiques structurelles en vue d'asseoir un cadre macroéconomique stable, susceptible de favoriser une croissance économique inclusive,

forte et durable notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SDDCI Niger 2035, du PDES, du PEF, du PRGFP4, etc.).

4.6. OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLE

Cet objectif compte cinq cibles dont deux sont priorisées par le Niger. Par ailleurs, trois (03) cibles de mise en œuvre sont applicables à tous les pays partis, et l'ensemble totalise six (06) indicateurs.

4.6.1. Situation et tendances

Au Niger, les pratiques durables sont régies entre autres par : (i) la loi sur la transparence dans le cadre de passation de marché public et du décret N° 2016-641/PRN/PM portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics qui intègre la problématique des achats des biens durables et (ii) plusieurs documents de politiques et stratégies notamment dans les domaines de l'environnement, de la santé, des transports, du tourisme, etc.

Les tendances sur les cibles priorisées sont les suivantes :

Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 12.7.1

- **Indicateur 12.7.1 : Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.**

Le Niger s'est doté d'un décret N° 2016-641/PRN/PM portant Code de Marchés Publics et des Délégations de Services Publics qui intègre la problématique des achats des biens durables. La loi sur la transparence dans le cadre de passation de marché public a été adoptée. Outre l'internalisation des directives de l'UEMOA, ce code intègre également la problématique des achats de biens durables. C'est ainsi que dans le cadre du plan de formation établie pour la période 2017-2020, 23 sessions de formation ont été organisées dans toutes les régions du pays au profit 478 acteurs de la passation des marchés.

Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durable.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 12.a.1

- **Indicateur 12.a.1 : Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles**

Tableau 9: Montant de l'aide apportée au Niger au titre d'activités de Recherche et Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables en milliers de franc CFA.

Année	2015	2016	2017	2018
Montant	1.170.910	1.467.601	1.375.682	1.556.457

Source: MESRI

L'analyse du tableau montre que le montant de l'aide au titre des activités de recherche et développement a connu une fluctuation sur la période.

Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 12.b.1

➤ **Indicateur 12.b.1 : Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord.**

La Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) est mise en œuvre depuis 2012 à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Les principales réalisations de 2017 à 2020 entrants dans le cadre de l'exécution de ce PAP sont : (i) l'élaboration en cours du schéma directeur d'aménagement touristique ; (ii) la réhabilitation du parc W/Niger (TAPOA à travers la réalisation d'infrastructures de promotion et de visibilité touristique au Parc du) : Miradors, Forage, Panneaux, éclairage Solaire, Formation de Guides et (iii) la réhabilitation du complexe touristique de Madarounfa sur le site de tombeaux des 99 saints.

4.6.2 Défis et enjeux majeurs

- Le développement des infrastructures et services touristiques y compris les nouveaux pôles de développement touristiques selon les normes de qualité et de durabilité ;
- La mise en place d'un plan de résilience pour le secteur du tourisme et de l'hôtellerie pour faire face aux effets sous-jacents de la COVID-19 et de l'insécurité ;
- L'intégration de la question de l'environnement dans les politiques publiques.

➤ **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**

- La mise en œuvre du Plan National sur les Modes de Production et de Consommation Durable ainsi que sa revue périodique ;
- La généralisation des études d'impacts environnementales et sociales dans le cadre de passations de Marchés Publics.

4.7. OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Deux (2) cibles ont été retenues comme prioritaires et deux autres pour la mise en œuvre de cet objectif, soit un ensemble de quatre (4) cibles pour lesquelles, six (6) indicateurs de mesure ont été retenus.

4.7.1. Situation et tendances

Des cadres stratégiques ont été développés pour faire face aux chocs et autres aléas climatiques (SDDCI, PDES, la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (PNAH/GC, 2020), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD)). Les interventions dans le cadre de la mise en œuvre de ces documents ont permis de juguler plusieurs situations de catastrophes.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 13.1.1 et 13.1.2

➤ Indicateur 13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe

Pour faire face à la récurrence des chocs climatiques et autres catastrophes, le Niger s'est doté de plusieurs stratégies dont entre autres la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDCCI), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (PNAH/GC), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que plusieurs outils opérationnels de mise en œuvre cohérente des mesures édictées dans les documents fédérateurs et sectorielles relativement à la prise en compte de la dimension changements climatiques. Ces derniers sont le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021), les Plans de Développement Régionaux (PDR), les Schémas Régionaux d'Aménagement Foncier(SAF), les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), les Plans de Développement Communaux (PDC) et le guide méthodologique pour la prise en compte des changements climatiques dans le processus d'Evaluation Environnementale (EE) en 2020. Celle-ci s'applique à toute politique, stratégie, programmes et projets en cours d'élaboration.

Par ailleurs, la loi n°2018-74 relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes a été adoptée le 10 décembre 2018.

➤ Indicateur 13.1.2 : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Le Nombre de personnes victimes des inondations a connu une évolution croissance entre 2018 et 2020 passant respectivement de 142 715 à 639 870, soit une augmentation 348,35%. Quant au nombre de décès, il a aussi augmenté de 40 à 65 sur la même période, 62,5%.

Tableau 10: Evolution du nombre de personnes victimes des inondations et des décès

Indicateurs	2018	2019	2020
Nombre de personnes victimes des inondations	142 715	211 366	639 870
Nombre de décès suite aux inondations	40	52	65

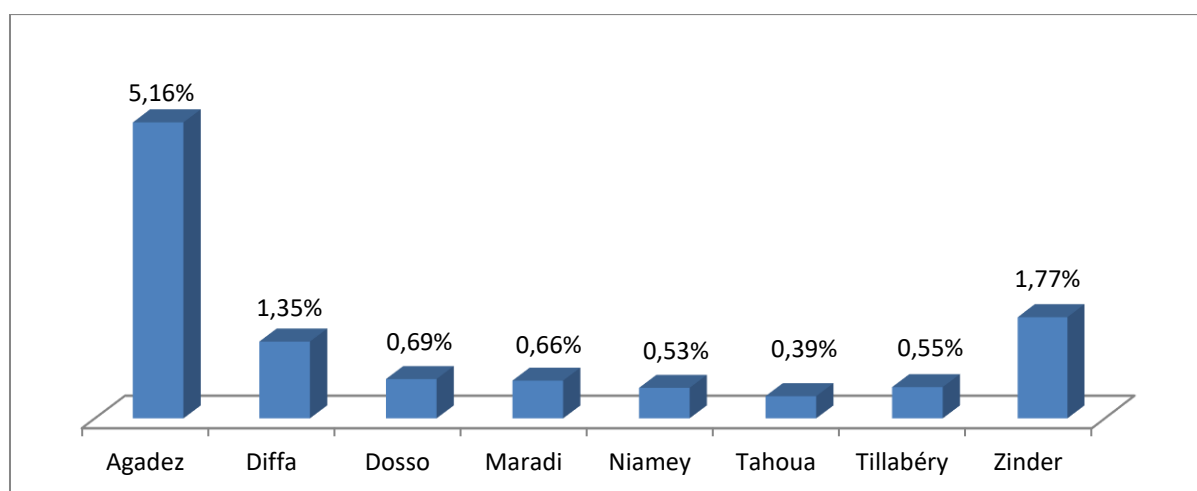
Source : SAP/CAB/PM

L'évolution spectaculaire du nombre de personnes victimes des inondations est lié aux effets combinés de la forte pluviométrie enregistrée sur l'ensemble du territoire national et de la crue exceptionnelle du fleuve Niger pendant cette période. Quant aux nombre de décès il est également lié à cette situation malgré les mesures de préventions prises à cet effet.

Par ailleurs, 16714 animaux morts, 14401 ha des terres agricoles ont été perdues en 2020 contre 2063 animaux morts et 3519,214 ha de terres agricoles de cultures perdues en 2019.

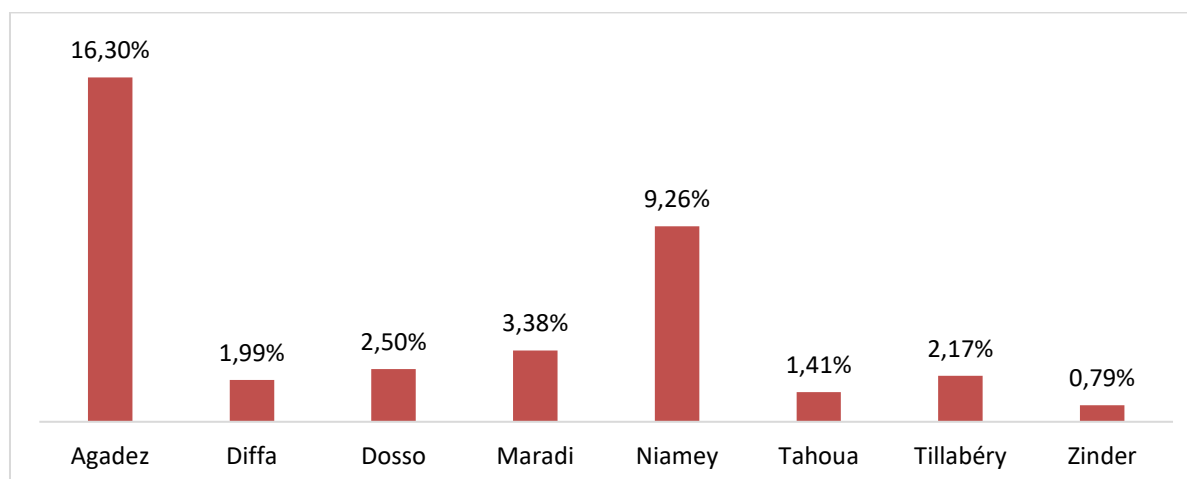
Relativement à la proportion des populations sinistrées par région on observe en 2020 des taux variant de 0,79 à 16,30% dans les régions de Zinder et Agadez et en 2019 de 0,39 à Tahoua et 5,16% dans la région d'Agadez.

Graphique 20: Proportion des populations affectées par les inondations en 2019 par région



Source : système d'alerte précoce (SAP) ; 2019

Graphique 21: Proportion des populations affectées par les inondations en 2020 par région



Source : système d'alerte précoce (SAP) ; 2020

Au vu des figures ci-dessus on constate que la région d'Agadez est la plus touchée au cours des deux dernières années. La région de Niamey a enregistré le 2^{ème} taux le plus élevé après celle d'Agadez en 2020. Cette situation se justifie par la crue du fleuve Niger qui a inondé presque tous les quartiers de la rive droite ainsi que par la reprise de la pluviosité dans la région d'Agadez, jadis très aride. Ces pluies diluviennes se maintiendraient encore dans les années à venir selon les projections climatiques faites dans le cadre de la Stratégie Nationale des Transports (2017) notamment pour développer la résilience du secteur et de l'évaluation des modèles climatiques sur le Niger (2020).

4.7.2 Défis et enjeux majeurs

- La mise en œuvre des mesures adéquates permettant de gérer durablement les inondations et les infrastructures routières ;
- La production de données de qualité sur l'état actuel de conservation des écosystèmes et sur les impacts induits à travers les actions menées ;
- L'acquisition et la vulgarisation des technologies innovantes dans le secteur primaire de l'économie nigérienne (énergie, production animales et végétales, etc.) pour une pleine implication des communautés ;
- L'inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin du fleuve Niger dans l'optique de l'atteinte de la cible 213 000 ha de terres récupérées par an ;
- Une meilleure réglementation dans l'importation et de l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone ou contribuant fortement au réchauffement climatique.

➤ Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- La mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Environnement pour un Développement Durable, de la Politique Nationale du Changement Climatique, du Programme National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques à moyen et long termes (PNA) et de la Contribution Déterminée au plan National (CDN) ;

- La participation du Niger à la mise en œuvre de l'Initiative « Grande Muraille Verte » qui vise l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans les zones sahélo sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes ;
- L'interdiction officielle de l'importation du chlorofluorocarbone au Niger ;
- L'opérationnalisation des recommandations des communications nationales dans le cadre de la convention-cadre des nations-unies sur les changements climatiques en projets et programmes de développement résilients ;
- Le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement Climatique pour la région du Sahel (PIC-RS 2020-2025) ;

4.8. ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Pour cet objectif, trois cibles ont été retenues comme prioritaires, à savoir : (i) Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ; (ii) Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et (iii) D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. A cela s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre qui sont : (i) Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable et (ii) Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

4.8.1. Situation et tendance

L'indice gouvernance Mo Ibrahim a connu une baisse passant de 51,2 en 2018 à 47,8 en 2019 (rapport Mo Ibrahim 2020), en-deçà de la moyenne africaine qui est de 48,8. Ce qui classe le Niger au 28^{ème} rang sur 54.

Cible : 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Cette cible est mesurée à travers les indicateurs 16.3.1 et 16.3.2

- **Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.**

En 2017, 34,7% de victimes de violences âgées de 18 ans et plus ont signalé les faits (ERI-ESI, 2017). La proportion de femmes dénonçant les violences est relativement plus importante que celle des hommes puisque 38% de femmes victimes de violences ont signalé les faits contre 32,2% chez les hommes. Il faut noter également que le pourcentage des femmes et des filles

victimes de Violence Basées sur le Genre enregistre un taux moyen de 28,4% sur la période 2017-2020.

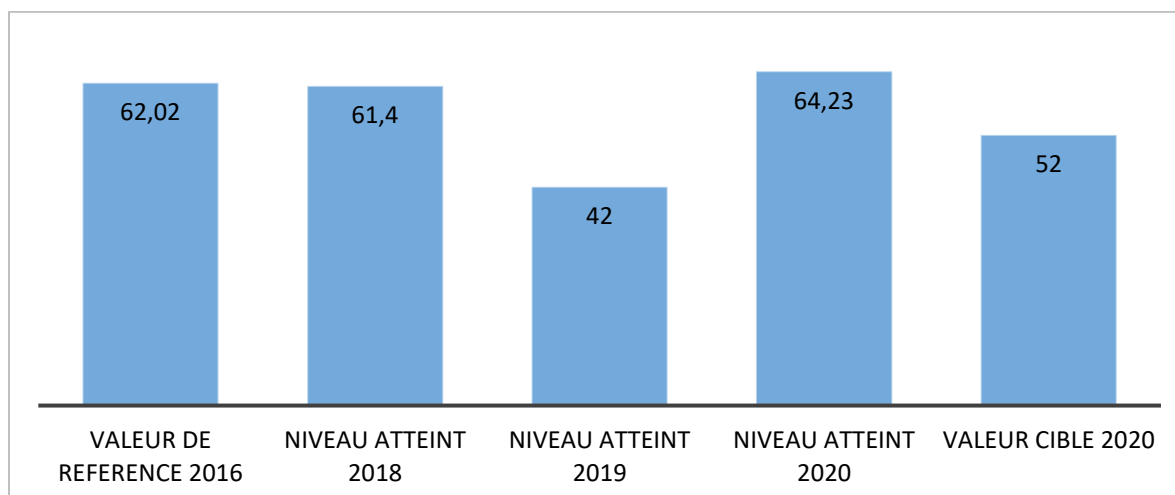
Par ailleurs, l'amélioration de la couverture en infrastructures judiciaires est passée de 59,7% en 2016 à 97,95% en 2020, soit un bond de 38,25 points de pourcentage. Cette performance a impacté positivement la promotion de l'Etat de droit et l'accès à la justice. Ainsi, la carte judiciaire a été élargie avec 49 localités disposant d'infrastructures judiciaires et 9 nouvelles juridictions opérationnelles. Ces efforts ont permis d'améliorer l'accès à la justice pour tous au Niger, en particulier dans les zones rurales.

➤ **Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement**

La proportion de la population carcérale en instance de jugement a évolué en dents de scie. Elle est passée de 61,43% au 31 décembre 2018 à 42% en 2019 et 64,23% en 2020.

L'évolution de cet indicateur est indiquée dans le graphique suivant :

Graphique 22: Proportion de la population carcérale en instance de jugement



Source : Ministère de la Justice

L'analyse du graphique montre que quelque soit l'année considérée (en dehors de 2019), la Proportion de la population carcérale en instance de jugement est très élevée (supérieure à 50%). Ces situations se justifient par l'insuffisance des juges au tribunal particulièrement dans les tribunaux de grande instance.

Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

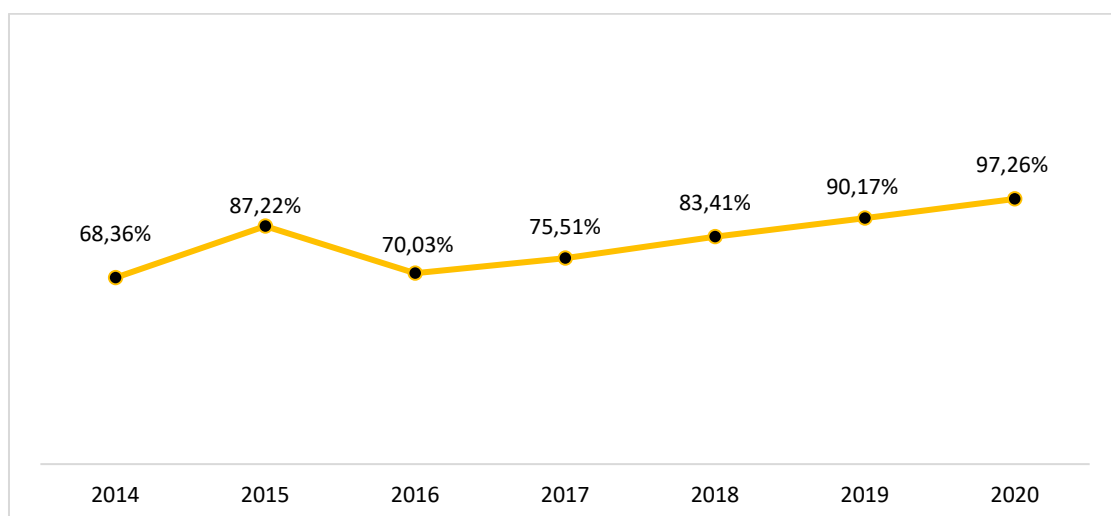
Cette cible est mesurée à travers l'indicateur « Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) ».

➤ **Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)**

La proportion des dépenses réelles par rapport au budget initial approuvé a évolué en dents de scie de 2014 à 2016, en amorçant une croissance constante à partir de 2017 pour s'établir à 97,26% en 2020.

Le graphique suivant illustre l'évolution de la proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé

Graphique 23: Evolution de la proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé



Sources : Ministère de Finances/DGOFR, 2016

Cette performance s'explique, entre autres, par une amélioration de l'efficacité des institutions à travers une application progressive et rigoureuse de l'orthodoxie financière édictée par les directives de l'UEMOA et surtout la capacité des administrations dans la mobilisation et l'exécution budgétaire.

➤ **Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante**

Les résultats de la dernière étude nationale sur les indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED-2015) montrent que 72,4% des nigériens sont satisfaits des services publics. Toutefois, il existe des disparités selon le sexe (80,15% des femmes sont satisfaites, contre 76,2% des hommes) et les régions (76,4% à Tahoua, contre 57,4% à Tillabéry).

Par ailleurs, 85,5% de la population nationale se déclare satisfaite de la situation sécuritaire en 2018 pour une cible PDES 2021 de 85,28%.

Ces résultats pourraient se dégrader compte tenu du contexte actuel lié à la situation sécuritaire et sanitaire.

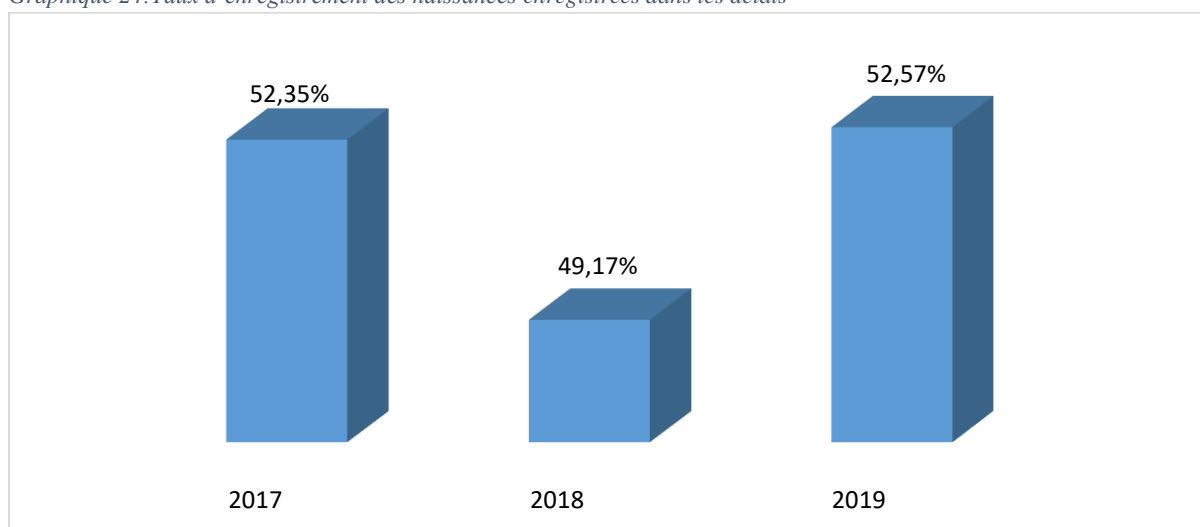
Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur l'évolution du taux d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans à l'état civil.

➤ **Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge**

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du taux d'enregistrement des naissances enregistrées dans les délais.

Graphique 24: Taux d'enregistrement des naissances enregistrées dans les délais



Source : Rapport MISP/D/ACR, 2017-2020

Cet indicateur a évolué en dents de scie entre 2017 et 2019 avec une chute de 3,18 points de pourcentage en 2018 par rapport à 2017. Le taux moyen d'enregistrement des naissances dans les délais sur cette période est de 51,36%.

Les efforts suivants ont été enregistrés dans le cadre de la modernisation de l'Etat civil durant la période 2017 à 2020 : (i) 1848 acteurs de l'état civil formés ; (ii) 6.000.904 actes de naissance délivrés dans le cadre des audiences foraines et (iii) 1730 villages mobilisés pour l'établissement des actes d'état civil sur une cible de 3619.

Cible 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 16.a.1

16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.

Le Niger dispose d'un certain nombre d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, à savoir : (i) la Commission Nationale de Droit de l'Homme (CNDH) ; (ii) l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH). A cela s'ajoute plusieurs organisations locales de défense des droits humains.

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 16.b.1

➤ **Indicateur 16.b.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.**

Selon l'ERI-ESI 2017, 17,4% des nigériens déclarent avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois qui précédaient. Ce taux atteint 18,5% chez les hommes et 16,5% chez les femmes. Cela est lié à l'ethnie, à la langue, à l'appartenance politique ou à l'origine régionale et sociale.

Dans le cadre de la promotion des droits humains, les principales réalisations ont concerné la production et la présentation aux organes des traités de rapports périodiques relatifs aux engagements régionaux et internationaux. Il s'agit, entre autres, des rapports sur (i) le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, (ii) le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (iii) la Convention de protection des droits des travailleurs migrants, (iv) le premier et le second cycles de l'Examen Périodique Universel (EPU), (v) la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), (vi) la Convention relative aux personnes handicapées, (vii) la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que (viii) le 14ème rapport, 2014-2016 sur la mise œuvre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

4.8.2 Défis, enjeux majeurs

- L'amélioration de la protection et l'accès à la justice des victimes ;
 - L'amélioration du ratio magistrat par habitants qui reste toujours faible ;
 - L'élargissement de la carte judiciaire ;
 - La réduction des disparités d'enregistrement des enfants à l'état civil suivant le milieu et la classe socioéconomique.
- **Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants**
- Le rapprochement de la justice aux justiciables en construisant davantage des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
 - Le recrutement du personnel judiciaire ;

- Le renforcement des capacités des acteurs de la justice et la réduction des délais de procédures judiciaires ;
- L’harmonisation législative pour mettre les normes nationales en conformité avec les normes internationales ;
- La poursuite de l’application de la loi sur les principes fondamentaux relatifs à l’insertion professionnelle des Personnes Handicapées ;
- L’adoption et la vulgarisation des textes relatifs à la protection sociale ;
- La poursuite de la gratuité de l’établissement des actes d’état civil et des audiences foraines ;
- L’organisation des campagnes de sensibilisation sur l’importance de l’enregistrement des naissances.

4.9. ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

A la différence des autres objectifs, les 19 cibles de l’ODD 17 sont toutes prioritaires et applicables à tous les pays.

4.9.1. Situation et tendances

Les recettes totales de l’Etat en proportion du PIB ont connu une progression de 6,54 points de pourcentage entre 2016 et 2019. La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a fluctué sur la même période avec une moyenne annuelle de 50,5%. Le volume des envois de fonds de travailleurs migrants, en proportion du PIB s’est amélioré de 0,17 point de pourcentage entre 2015 et 2019. Sur la même période, le ratio du service de la dette extérieure en proportion des exportations a connu une augmentation de 2,8 points de pourcentage.

Le montant total des conventions (portefeuille actif et nouveaux engagements) de 2017 à 2020 a connu un taux de mobilisation de 85,77%. Les nouvelles conventions signées entre 2017 et 2020 totalisent un montant de 2937 milliards de F CFA répartis en Aides Non Remboursables (47,99%) et Emprunts (52,01%). Le montant total de ces conventions est passé de 652 milliards en 2017 à 932 en 2020, témoignant la bonne coopération en matière de développement.

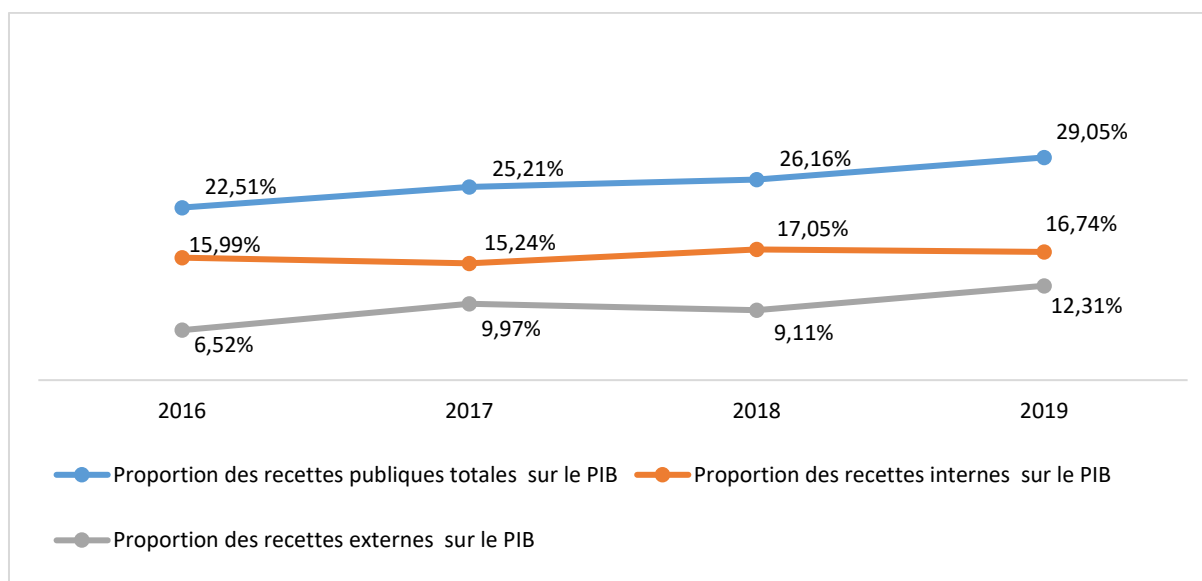
Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l’aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l’impôt et d’autres recettes.

Cette cible est mesurée à travers les deux indicateurs suivants : (i) Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source et (ii) la proportion du budget national financé par les impôts nationaux.

➤ **Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.**

Les recettes totales de l'Etat en proportion du PIB ont connu une évolution constante entre 2016 et 2019. En effet, elles sont passées de 22,51% en 2016 à 29,05% en 2019, soit un gain de 6,54 points de pourcentage. La proportion des recettes totales en pourcentage du PIB, par source se présente dans le graphique suivant.

Graphique 25: Proportion des recettes totales en pourcentage du PIB, par source



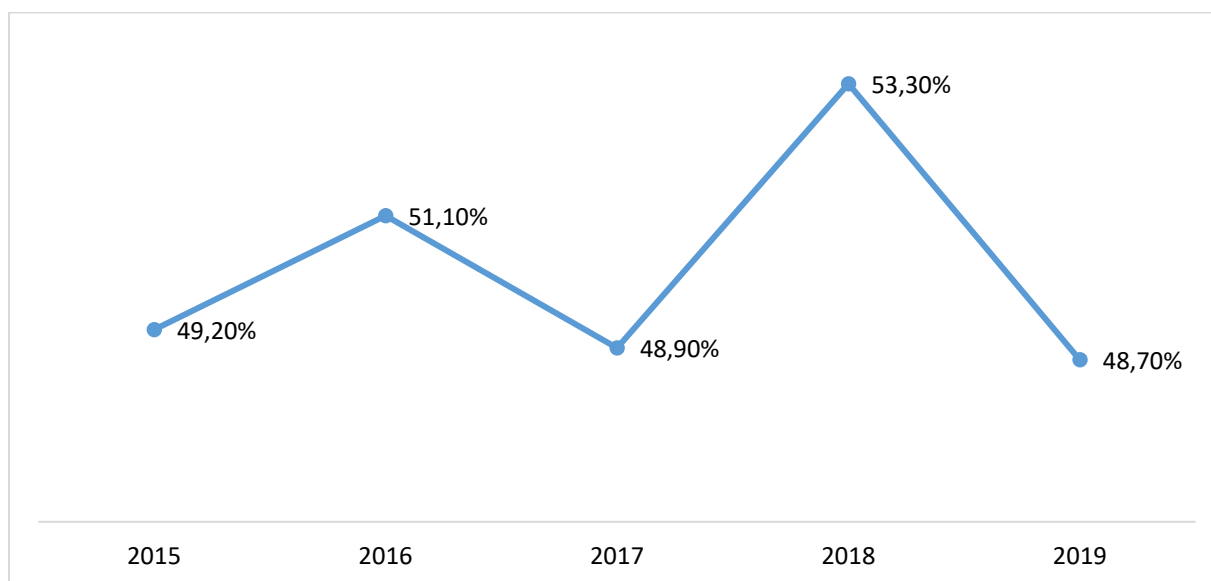
Source : Etabli à partir des données du Rapport-Bilan 2017-2020 de mise en œuvre du PDES 2017-2021, des LR, et BCEAO

Cette évolution s'explique par l'amélioration des recettes externes et internes notamment les recettes fiscales en 2019. Ainsi, les recettes fiscales étaient de 960,13 milliards de FCFA en 2019 contre 903,28 milliards en 2018, soit un accroissement de 56,85 milliards. Par rapport à la cible 2019 de 1 071,89 milliards, le niveau de mobilisation des recettes fiscales s'est établi à 89,57%. Cette performance s'expliquerait par l'application des mesures sur le renforcement du système fiscal et la poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions des différentes régies, la mise en place d'une réforme organisationnelle et l'initiation d'un processus d'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources.

➤ **Indicateur 17.1.2 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux**

La proportion du budget national financé par les impôts nationaux est passée de 49,2% en 2015 à 51,1% en 2016, 48,9% en 2017, 53,3% en 2018 pour s'établir à 48,7% en 2019, comme l'indique la figure ci-après.

Graphique 26: Proportion du budget national financée par les impôts nationaux.



Source : Ministère des Finances

Cette évolution en dents de scie s'explique entre autres par les exonérations accordées, les effets de la Loi des Finances de 2018 et par la fermeture de la frontière avec le Nigeria.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total.

➤ **Indicateur 17.3.1 : Investissements étrangers directs (IDE), aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total.**

L'évolution des Investissements directs étrangers en proportion du budget national est indiquée dans le graphique suivant :

Graphique 27: Evolution des Investissements directs étrangers en proportion du budget national



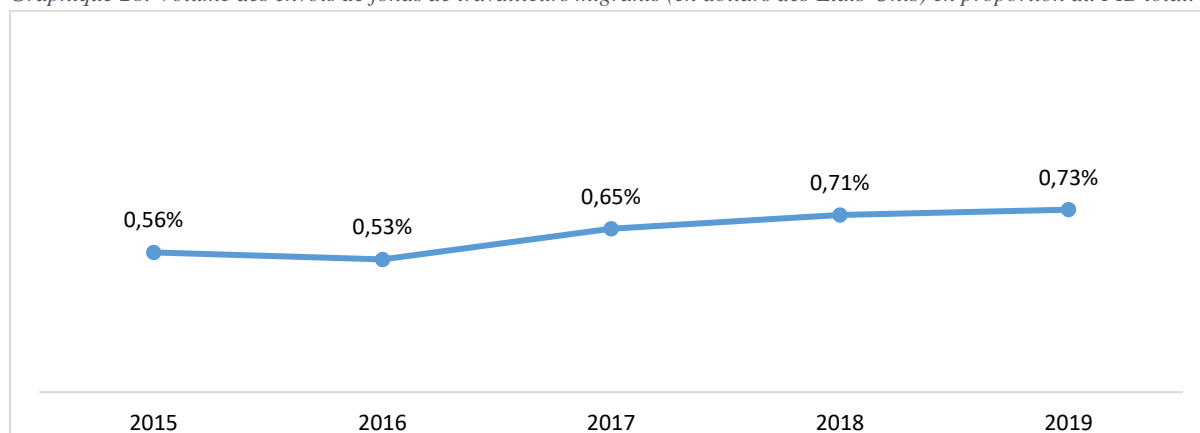
Source : Lois de Règlement 2015 à 2019 et CNUCED

La proportion des IDE sur le budget national a connu une baisse entre 2015 et 2019, en passant respectivement de 18,76% à 14,29%. Son niveau le plus faible est observé en 2017 avec 11,49%. Cette évolution s'expliquerait par la persistance du phénomène d'insécurité qui réduit les efforts consentis par l'Etat dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires au Niger.

➤ **Indicateur 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.**

En proportion du PIB, le volume des envois de fonds de travailleurs migrants est passé de 0,56% en 2015 à 0,73% en 2019, soit une progression de 0,17 point de pourcentage.

Graphique 28: Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.



Source : BCEAO

La proportion des envois de fonds en pourcentage du PIB a légèrement chuté entre 2015 et 2016 avant de croître constamment jusqu'en 2019. Cette croissance linéaire entre 2016 et 2019 est principalement due d'une part à la réduction des coûts de transferts induite par la multiplication et l'extension progressive des agences privées de transferts de fonds et d'autre part, par l'amélioration de l'environnement des affaires.

Cible 17,4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

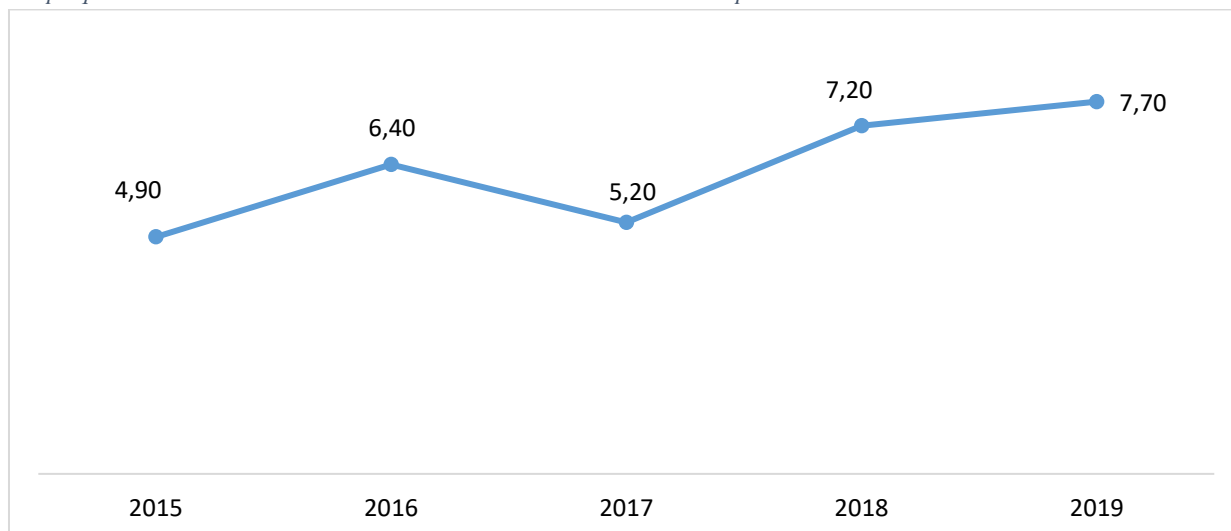
Cette cible est mesurée à travers l'indicateur suivant : « Service de la dette en proportion des exportations de biens et services ».

➤ **Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services**

C'est le ratio des paiements du principal et des intérêts au titre de la dette extérieure à long, moyen et court termes rapportés aux exportations de biens et de services pour une année donnée. Cet indicateur n'inclut que la dette publique et la dette garantie par l'État.

Ce ratio a connu une augmentation de 2,8 points de pourcentage, en passant de 4,90 % en 2015 à 7,70 % en 2019. Cela est dû aux progrès enregistrés en matière d'exportation des produits Agricoles.

Graphique 29: Evolution du ratio du service de la dette extérieure sur les exportations



Source : Direction des Statistiques, Ministère des Finances

Ce taux de 7,7% de 2019 est nettement en dessous du seuil communautaire de viabilité fixé à 20% (UEMOA). Cela signifie que Niger est en capacité d'honorer ses engagements.

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Cette cible est mesurée à travers deux indicateurs : (i) Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération et (ii) Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion

➤ **Indicateur 17.6.1 : Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération**

Il exprime le nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération.

Le Niger a signé plusieurs accords de coopération scientifique et technologique sur la période 2015 et 2018. En effet, le nombre de ces accords s'élève à 5 en 2015 ; 3 en 2016 ; 5 en 2017 et 5 en 2018.

Une tendance encourageante est observée pour l'amélioration des capacités scientifiques et technologiques du Niger qui maintient son rythme de conclusion d'accords et programmes de coopération.

➤ **Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion**

Cet indicateur fait référence au nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public, ventilés par vitesse de téléchargement annoncée.

Le nombre d'abonnés a connu une forte croissance entre 2017 et 2019, la cible PDES de 2021 (4 997 061) est atteinte depuis 2018.

L'évolution de cet indicateur est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 11: Nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public

Indicateur	2016	2017	2018	2019
Nombre d'abonnés internet	3 810 133	4 842 585	5 296 159	5 470 434

Source : DS, MPT/EN

Cette performance est due aux investissements (fibres optiques) réalisés par les opérateurs publics et privés pour rendre disponible l'internet mobile et fixe aux populations grâce à l'ouverture du marché de télécommunication au privé.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Cette cible est mesurée à travers l'indicateur « Proportion de la population utilisant l'Internet ».

➤ **Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant l'Internet**

Selon l'enquête TIC 2018-2019, seulement 10,2% des nigériens utilisent l'internet en 2018, contre 8,6% en 2019, soit un recul de 1,6 point de pourcentage. Cette proportion est inégalement répartie selon le genre, d'une part, et la région de résidence, d'autre part. En effet, 12% d'individus de sexe masculin utilisent internet contre 5,8% pour ceux de sexe féminin en 2019. La répartition selon la région montre que Niamey a le taux d'utilisation d'internet le plus élevé, avec 47,1% et le plus faible taux est enregistré à Zinder avec 3,2% des habitants qui l'emploient en 2019.

Il faut aussi noter que l'utilisation de l'internet est beaucoup plus élevée chez les populations de moins de 25 ans (11,9%) contre 1,5% pour des individus de 65 ans et plus. Le tableau ci-après illustre l'évolution de la proportion de la population utilisant l'Internet selon le milieu de résidence et le genre.

Tableau 12: Proportion de la population utilisant l'Internet selon le milieu de résidence et le genre.

Catégorie/Année	Modalités	2014	2018	2019
Sexe	Masculin		16	12
	Féminin		5,3	5,8
Milieu	Urbain	12,8		30,2
	Rural	0,4		3,2
Région	Agadez	7,5	11,7	14,6
	Diffa	3,5	15,2	5,4
	Dosso	1,1	10,1	6
	Maradi	1	5,2	6,7
	Niamey	17,9	42,1	47,1
	Tahoua	1,6	13,3	5,4
	Tillabéry	0,8	5,6	6,6
	Zinder	1,9	6,4	3,2
Statut d'occupation	Moins de 25 ans			11,9
	25_34 ans			10,1
	35_49 ans			8,3
	50_64 ans			5,1
	65 ans et +			1,5
National		2,8	10,2	8,6

Source : Enquête TIC 2018

La baisse de cet indicateur entre 2018 et 2019 au niveau national pourrait s'expliquer, entre autres, par la forte croissance démographique, malgré les efforts consentis en matière d'investissement dans le domaine des infrastructures et équipements des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

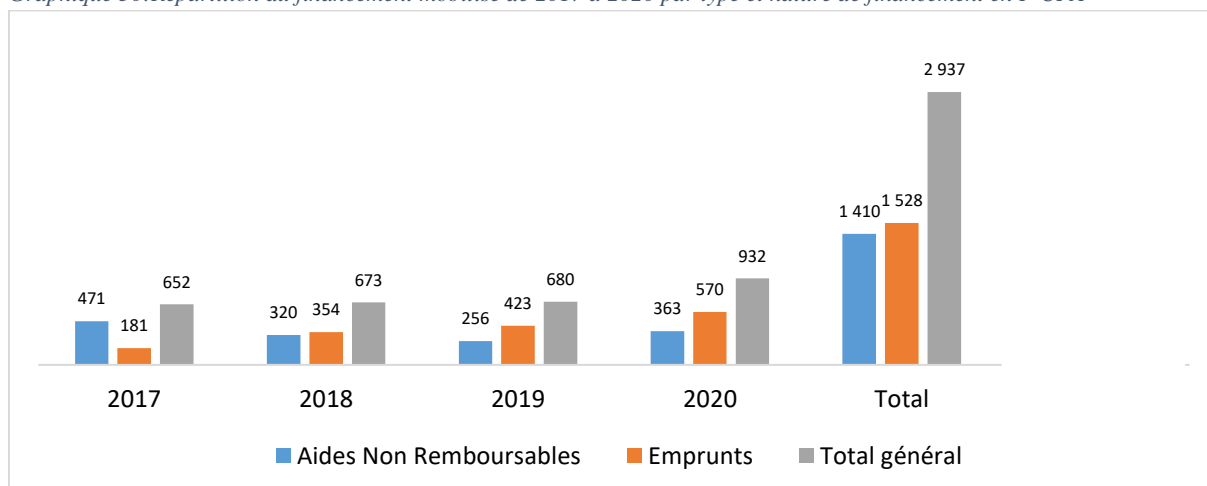
Cette cible est mesurée à travers l'indicateur 17.9.1.

➤ **Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.**

Le montant total des conventions (portefeuille actif et nouveaux engagements) de 2017 à 2020 s'élève à 5 434,76 milliards sur 6 336,74 milliards annoncés à la table ronde, soit un taux de mobilisation de 85,77%. Au total, 179 conventions de financement ont été exécutées avec 41 partenaires, dont 24 bilatéraux représentant 77,82% du montant et 17 multilatéraux pour 22,18 % des ressources mobilisées. Les nouvelles conventions signées entre 2017 et 2020 totalisent un montant de 2937 milliards de F CFA répartis en Aides Non Remboursables (47,99%) et Emprunts (52,01%). Le montant total de ces conventions est passé de 652 milliards en 2017 à

932 en 2020, témoignant la bonne coopération en matière de développement. L'évolution de cet indicateur est indiquée dans le graphique suivant :

Graphique 30: Répartition du financement mobilisé de 2017 à 2020 par type et nature de financement en F CFA



Source : MP/DGPD

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Cette cible est renseignée à travers l'indicateur 17.11.1

➤ **Indicateur 17.11.1 : Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales**

Pour le Niger, la part des exportations dans les exportations mondiales est restée stable à 0,008% de 2015 à 2017. Elle a connu une légère baisse de l'ordre de 0,001 point de pourcentage (0,007%) de 2018 à 2019 (BCEAO).

4.9.2 Défis, enjeux nouveaux

- L'élargissement de l'assiette fiscale ;
- L'amélioration de la capacité de recouvrement ;
- L'amélioration de l'utilisation des TICs dans tous les domaines y compris la recherche et l'innovation ;
- La mobilisation des ressources extérieures à des taux concessionnels (prêts) ;
- Le renforcement de la coopération sud-sud ;
- La production de données statistiques de qualité.

➤ Mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants

- L'amélioration du climat des affaires ;
- Mise en place de l'Autorité de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP) ;
- La création et l'opérationnalisation de l'Agence Nigérienne de la Société de l'Information (ANSI) ;
- L'adoption de la loi 2019-03 du 30 avril 2019, portant sur les transactions électroniques au Niger ;
- L'adoption de la loi 2019-0267 du 25 juin 2019, portant sur la cybercriminalité au Niger ;
- L'adoption du décret N° 2019-366/PRN/MPT/EN du 19 juillet 2019, portant adoption du Document de Politique Sectorielle de la Poste au Niger-PSP (2019-2028) ;
- L'adoption du décret N° 2019-600/PRN/MPT/EN du 18 octobre 2019, portant transfert à ZAMANI COM S.A.S de la licence globale pour l'établissement et l'exploitation de réseaux ouverts au public et de la fourniture au public de services de télécommunications au Niger, accordée à ORANGE NIGER S.A par arrêté N°073/MC/DPT/TN du 05 octobre 2007 ;
- L'adoption du décret N° 2019-601/PRN/MPT/EN du 18 octobre 2019, portant transfert à American Tower Corporation, de la licence pour l'installation et l'exploitation d'une infrastructure passive de communications électroniques au Niger, accordée à Eaton Towers Niger S.A par décret N°2015-635/PRN/MPT/EN du 10 décembre 2015 ;
- L'adoption du décret portant affectation des ressources du Fonds d'Investissement pour le Développement au financement du Programme de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transition vers la Télévision Numérique Terrestre au Niger au titre de l'exercice 2019 en cours.
- Libéralisation du secteur dans tous ses segments, qui a favorisé la diversification des services de télécommunications au Niger (à l'image de la diversification de l'offre de

service de téléphonie vocale, longtemps restée monopolistique, réalisée grâce à la présence de plusieurs opérateurs fixes et mobiles qui se partagent le marché) ;

- La connexion aux autoroutes de l'information, un des objectifs majeurs de la Déclaration de Politique Sectorielle des Télécommunications de 1999, grâce à l'accès du Niger aux câbles fibres optiques SAT 3 via le Benin depuis 2008 ;
- Création de plusieurs centres de formation dispensant des enseignements spécialisés dans le domaine des TICs et plusieurs textes pris pour l'amélioration des statistiques du secteur des télécommunications et TIC au Niger.
- Mise en œuvre du Cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
- Rationalisation et maîtrise de la gestion des dépenses publiques ;
- Renforcement de la transparence des dépenses publiques ;
- Renforcement du contrôle a posteriori ;
- La finalisation du processus de transposition des directives de l'UEMOA relatives aux lois des finances ;
- La finalisation du système de gestion informatisée du budget ;
- La modernisation du cadre de gestion des Partenariats-Publics-Privés (PPP) ;
- L'adoption et l'opérationnalisation au niveau des tous les bureaux de douanes d'un nouveau système de comptabilisation des opérations ;
- L'adoption du nouveau code général des douanes ;
- La suppression des opérations douanières sans NIF ;
- Le renforcement des contrôles et de suivi des exonérations par la création d'un bureau spécial Exonération.

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des ODD passe nécessairement par : (i) le financement et le partenariat ; (ii) le renforcement des capacités ; (iii) les données statistiques et le suivi-évaluation.

5.1. Financement et Partenariat

S'agissant du financement, les ODD ont été intégrés dans le PDES à travers ses différents programmes. Pour garantir le financement du PDES 2017-2021, l'Etat du Niger a organisé une table ronde des partenaires au développement dans le but de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à sa mise en œuvre.

Le coût global du PDES 2017-2021 était estimé à près de 15018,2 milliards de FCFA (27,3 milliards de dollars). Pour un besoin de financement du PDES 2017-2021 de 17 milliards de dollars US (10 milliards pour le secteur privé et 7 milliards pour les partenaires institutionnels), les annonces globales s'élèvent à 23 milliards de dollars dont 10,3 milliards pour le secteur privé et 12,7 pour les partenaires institutionnels, soit une réalisation de 135,3%.

Le montant total des conventions (portefeuille actif et nouveaux engagements) de 2017 à 2020 s'élève à 5 434,76 milliards sur 6 336,74 milliards annoncés à la table ronde, soit un taux de mobilisation de 85,77%. Au total, 179 conventions de financement ont été exécutées avec 41 partenaires, dont 24 bilatéraux représentant 77,82% du montant et 17 multilatéraux pour 22,18 % des ressources mobilisées. Les nouvelles conventions signées entre 2017 et 2020 totalisent un montant de 2937 milliards de F CFA répartis en Aides Non Remboursables (47,99%) et Emprunts (52,01%). Le montant total de ces conventions est passé de 652 milliards en 2017 à 932 en 2020, témoignant la bonne coopération en matière de développement.

Sur les ressources mobilisées, le financement du secteur privé domine celui de l'aide, conformément aux nouvelles modalités de financement du développement (PPP = Partenariat-Public-Privé). Ainsi, le montant du financement du secteur privé a atteint 8085 milliards de FCFA pour une prévision de 5170, soit un taux de réalisation de 156,4%. Cette performance s'explique par : l'amélioration de l'environnement des affaires et la vitalité de la structure de coordination de la promotion de l'investissement privé.

Les investissements sont orientés essentiellement dans les secteurs industriels (agroalimentaires, cimenterie), énergétiques, infrastructures et équipements de transport (aéroportuaires, routières), technologie de l'information et de la communication, financement des lignes de crédits (bancaires), habitats (logements sociaux) et hôtellerie.

Le taux de mobilisation des ressources internes s'est globalement amélioré sur la période 2017-2020, passant de 81,58% en 2017 à 115,04% en 2020.

Les recettes globales internes mobilisées ont atteint sur la période 2017-2020 la somme de 4062,33 milliards de F CFA sur une prévision de 4293,24, soit une moyenne annuelle de 1015,58 milliards F CFA. En 2020, les recettes internes enregistrées s'élèvent à 1216,60 milliards F CFA, contre 1029,32 l'année précédente (2019). La performance exceptionnelle enregistrée de 2020, en dépit du contexte de la Covid-19, est liée à la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre du programme global de réformes.

En matière du partenariat, il s'agira de consolider et poursuivre les actions de mobilisation des ressources internes et externes à travers les pistes déjà identifiées à savoir :

- « Blended finance » : utilisation de l'APD comme catalyseur d'investissements privés dans les secteurs productifs à fortes valeurs ajoutées : l'agriculture, l'énergie, les services, etc.
- Aider le pays à booster les recettes fiscales à travers l'Inspection d'Impôts Sans Frontières en vue d'optimiser les recettes fiscales provenant des multinationales.
- Mobiliser les fonds provenant des fondations philanthropiques ;
- Encourager la coopération Sud-Sud ;
- Renforcer la coopération entre l'Etat et ses partenaires du développement ;
- Mobiliser les transferts des émigrés (contributions de la diaspora) ;
- Mobiliser des ressources dans le cadre de la finance islamique.

5.2. Renforcement des capacités

Par rapport au renforcement des capacités des structures de mise en œuvre, 56 structures ont été touchées sur 50 prévues. Il a concerné l'analyse de la cohérence entre les DPPD et le PAP du PDES, la formulation des programmes et projets de développement et le rapportage. Par ailleurs, les pôles de coordination sectoriels ont été dotés chacun d'un plan de coaching recensant tous les besoins en formation et en appui conseil et en matériels informatiques. Les membres de la task force de coaching ont été également, formés aux principes de coaching.

Aussi, environ 240 cadres de l'administration publique et des structures déconcentrées ont été formés en suivi-évaluation.

Enfin, une évaluation des capacités en GRD des pôles de coordination sectoriels et des cellules régionales de coordination du PDES a été conduite en 2020. A l'issue de cette évaluation un plan de renforcement des capacités en GRD a été élaboré et soumis à l'approbation des autorités.

5.3. Données statistiques et suivi-évaluation

Une étude réalisée par la CEA sur les capacités statistiques de suivi des progrès dans la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 en Afrique de l'Ouest, fait ressortir pour le Niger, 30% des indicateurs des ODD ne pourront pas être renseignés sur la base de la régularité des principales opérations de collecte de données et tenant compte de la faiblesse du financement national du système statistique. Par ailleurs, l'effectif des professionnels en statistique représentant 1 statisticien pour 100 000 habitants. Les moyens financiers nécessaires pour combler le gap statistique pour renseigner convenablement les indicateurs ODD y compris l'agenda 2063, sont estimés 4621,1 millions de dollars.

D'importants progrès ont été réalisés dans la maîtrise des données statistiques et en suivi-évaluation : (i) les bases de données du système national de suivi-évaluation sont régulièrement mises à jour à partir de 2018 ; (ii) l'élaboration des principaux outils de suivi et évaluation (CMR et feuilles de route du PDES et des Pôles Sectoriels de Coordination, ainsi que les tableaux de bord régionaux et le guide de suivi et évaluation du PDES).

Par ailleurs, un système national intégré de suivi et évaluation est mis en place ; Un dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation est disponible. Tous les organes du dispositif sont installés.

En outre, la Politique Nationale d'Evaluation a été adoptée par le Gouvernement et trois politiques ont été évaluées.

Conclusion

A l'instar des autres pays du monde, le Niger s'est engagé dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies. Ce troisième Rapport National Volontaire au titre de l'année 2021, fait ressortir les efforts accomplis par le Niger dans la mise en œuvre des ODD. Globalement, des avancées significatives ont été enregistrées dans les différents domaines relatifs ODD de la thématique du Forum Politique de Haute Niveau de 2021.

Toutefois, la mise en œuvre des ODD au Niger a été entravée par des chocs liés à l'insécurité sur nos frontières, à la pandémie de la COVID-19 qui viennent s'ajouter aux contraintes liées à la démographie et aux changements climatiques.

En conséquence, l'Etat du Niger et ses partenaires ont fournis d'importants efforts. A titre illustratif, pour faire face à la pandémie de la COVID-19, un Plan Global de Réponse a été élaboré et mis en œuvre. Ce plan comprend des mesures en matière de santé et des dispositions pour atténuer les effets sociaux et économiques de la crise, dont le financement s'élève à 1.439,5 milliards de FCFA, soit 17,8% du PIB.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, un forum national sur les ODD, regroupant toutes les parties prenantes, a été organisé. Ce dernier a formulé les recommandations suivantes :

- Poursuivre la vulgarisation des ODD ;
- Renforcer le mécanisme de lutte contre la COVID-19 ;
- Poursuivre la gratuité des soins et l'assistance à l'accouchement ;
- Accélérer la couverture sanitaire universelle à l'effet de réduire la charge des ménages ;
- Accélérer la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Sécurité Nutritionnelle pour une prise en charge efficace de la malnutrition ;
- Renforcer le partenariat et la collaboration intersectorielle ;
- Poursuivre l'audit des décès maternels et infantiles pour des mesures de prévention efficaces ;
- Intensifier la lutte contre le paludisme, la méningite, le sida et les autres maladies transmissibles ;
- Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation communautaire ;
- Améliorer la production des données statistiques désagrégées et de qualité ;
- Promouvoir les énergies propres et l'agriculture durable ;
- Territorialiser les instruments de lutte contre les changements climatiques

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Banque Mondiale, Etude sur l'impact économique des inégalités de genre au Niger
- [2] Cabinet du Premier Ministre, CAPEG, Bilan des 10 ans du Président de la République
- [3] Cabinet du Premier Ministre, CAPEG, Rapport de performance de l'action Gouvernementale
- [4] Cabinet du Premier Ministre, Bilan des 10 ans de mise en œuvre du programme de renaissance, 2021
- [5] Conseil National de l'Environnement pour un développement Durable (CNEDD), Rapport provisoire de l'étude sur les activités d'adaptation aux changements climatiques, 2020
- [6] Institut National de la Statistique, Comptes Economiques, Direction la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques, Niamey 2014-2016,
- [7] Institut National de la Statistique, Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales, 2012
- [8] Institut National de la Statistique, Enquête Nationale de santé à indicateurs multiples EDSN, Niger
- [9] Institut National de la Statistique, Enquête Nationale sur les Conditions de Vie et de l'Agriculture, Direction des Enquêtes et Recensement, Niamey 2014
- [10] Institut National de la Statistique, Rapport de l'étude sur les tendances régionales de la malnutrition, 2020
- [11] Institut National de la Statistique, Rapport ECVMA 2011
- [12] Institut National de la Statistique, Rapport ECVMA 2014
- [13] Institut National de la Statistique, Rapport EDSN 2012
- [14] Institut National de la Statistique, Rapport EHCVM 2018
- [15] Institut National de la Statistique, Rapport ENISED 2015
- [16] Institut National de la Statistique, Rapport enquête TIC 2018
- [17] Institut National de la Statistique, Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ONAPAD, Niamey, 2015
- [18] Institut National de la Statistique, Rapport sur la contextualisation des ODD
- [19] Institut National de la Statistique, Rapport sur les déterminants du faible niveau de l'IDH au Niger
- [20] Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Émergence Économique (LAEREE), Université Abdou Moumouni, Effets de la crise du covid-19 sur l'économie du Niger, 2020
- [21] Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique, annuaire statistique 2014-2015
- [22] Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie, Annuaire statistiques, Direction des Statistiques et de l'Informatique, Niamey,
- [23] Ministère de la Justice, Rapports Périodiques Universels
- [24] Ministère de la Santé Publique, Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger, Système National d'Information Sanitaire, Niamey
- [25] Ministère de la Santé Publique, Annuaire statistiques 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019
- [26] Ministère de la Santé Publique, Comptes de la Santé 2017, 2018
- [27] Ministère des Finances, TOFE, 2019
- [28] Ministère du Plan, Annuaire statistiques, 2020

- [29] Ministère du Plan, Evaluation du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015
- [30] Ministère du Plan, Note de cadrage pour la préparation de la Revue Nationale Volontaire 2020
- [31] Ministère du Plan, Rapport annuel de mise en oeuvre du PDES 2017-2019
- [32] Ministère du Plan, Rapport bilan 2017-2020 de mise en œuvre du PDES 2017-2021
- [33] Ministère du Plan, Revue Nationale Volontaire 2018
- [34] Nations Unies, Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Développement Durable, Groupe des Nations Unies pour le Développement, New York, 2015
- [35] OCDE, Base de données
- [36] Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, Ministère du Plan, Niamey.
- [37] Présidence de la République, Décret N° 2018-105/PRN/MP du 09 février 2018 portant dispositif de coordination, de suivi et de mise en oeuvre du PDES 2017-2021
- [38] UNCTAD, database
- [39] World Development Indicators, Banque Mondiale

ANNEXES

Tableau : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé

Intitulé/année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses initiales (en dollar)	2444029	3422161	3185599	3570000	3820220	3801720	4548720	5028800
Dépenses réelles (en dollar)	1828226	2339551	2778509	2500000	2884720	3171140	4101520	4890820
Différence (en valeur absolue, en dollar)	615803	1082611	407090	1070000	935500	630580	447200	137980
proportion des dépenses réelles par rapport au budget approuvé	74,80%	68,36%	87,22%	70,03%	75,51%	83,41%	90,17%	97,26%

Sources : Ministère de Finances/DGOFR, 2016 rapport « Evaluation des Finances Publiques du Niger selon la Méthodologie PEFA 2016, Lois de Règlement (de 2016 à 2019) et Rapport d'exécution budgétaire de l'Etat 2020